

#### PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil normal n° 73 publié le 16 juillet 2015 (ce recueil contient 3 trois tomes)

**Sommaire** 

Tome 3

Consultable: http://www.seine-maritime.gouv.fr

## Sommaire du recueil normal n° 73 publié le 16 juillet 2015

### Tome 3

#### Académie de Rouen

- Arrêté du 9 juillet relatif à la liste des enseignants conduisant les stages de remise à niveau organisés pendant la période du 6 juillet au 10 juillet 2015
- Arrêté du 9 juillet relatif à la liste des enseignants conduisant les stages de remise à niveau organisés pendant la période du 24 août au 28 août 2015

### Agence régionale de santé de Haute-Normandie

- Décision du 23 juin 2015 portant agrément régional des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou santé publique
- Arrêté du 10 juillet 2015 modifiant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie
- Arrêté du 10 juillet 2015 portant modification de la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Haute-Normandie
- Arrêté du 10 juillet 2015 portant modification de la composition de la commission spécialisée de prévention de la CRSA de Haute-Normandie

## Centre Hospitalier intercommunal Elbeuf, Louviers, Val de Reuil

- Décision 2015/32/DG - nomination du régisseur des recettes et d'avances du budget H

## Centre hospitalier du Havre

- Décision du 13 juillet 2015 N°2015-11 portant délégation de signature

## Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture de la forêt

- Décision du 10 juillet 2015 en matière de subdélégation d'activités

### Préfecture de la Seine-Maritime

#### **DRCLE**

- Arrêté du 9 juillet 2015 portant habilitation dans le domaine funéraire (pompes funèbres Hinfray)
- Arrêté du 9 juillet 2015 portant habilitation dans le domaine funéraire (pompes funèbres dieppoises)

#### Suite sommaire du recueil normal n° 73 publié le 16 juillet 2015 - Tome 3

### Secrétariat général

- Arrêté du 8 juillet 2015 n°15-52 bis portant création du comité local des usagers de la préfecture de la Seine-Maritime

## Secrétariat général aux affaires régionales

- Arrêté du 9 juillet portant modification de la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen
- Arrêté modificatif n°4 du 9 juillet 2015 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Haute-Normandie

#### Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord

- Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 n° 63/2015 portant désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est mer du Nord
- Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 n° 62/2015 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de la façade Manche Est mer du Nord

\*\*\*\*/\*\*\*



## Rouen, le 09 Juillet 2015

L'Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

VU la circulaire n° 08 – 081 du 03 avril 2008 relative à l'organisation des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires au profit des élèves de l'enseignement du premier degré

#### ARRETE

Article premier : La liste des enseignants conduisant les stages de remise à niveau organisés pendant la période du 06 juillet 2015 au 10 juillet 2015 est arrêtée comme suit :

CIRCONSCRIPTION	NOM	PRÉNOM	Adresse de l'école où a lieu le stage
<u></u>	ANDOS	**	
	ANDRE	Claire	Ecole élémentaire - 76 CRIQUETOT SUR OURVILLE
<u>រូប៉េទៃសៅព្រះប៉េប</u> ា			্ৰাম্য কৰিব কৰিব কৰিব কৰিব কৰিব কৰিব কৰিব কৰিব
., *	ROMEDENNE	Corinne	Ecole primaire G de Maupassant -76850 BOSC LE HARD
udition 1997.	<u> </u>		TO TO THE TOTAL OF
	BELLAMY	Chrystele	Ecole élémentaire Flaubert- 78 rue Pierre Leroux- 76580 LE TRAI
·	HAMEL	Laetitia	Ecole élémentaire – Route de l'abbaye – 76480 SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE
Committee of	<u> </u>		
	HOUX	Catherine	Ecole élémentaire Pagnol- Rue de Verdun - 76160 DARNETAL
	PORTAIL	Hélène	Fcole élémentaire Pagnet, Rue de Verdun - 76160 DARNETAL
	BERLINE	Stéphanie	Ecole élémentaire Pagnot- Rue de Verdun - 76160 DARNETAL
	SECHET	Marianne	Ecole élémentaire Pagnol- Rue de Verdun - 76160 DARNETAL
ellergeterrer			Ecole élémentaire Brassens - 76 NEUVILLE CHANT D'OISEL
	SANNIER	Mélanie	Fools Alderson Live Tools and the Control of the Co
	BOUCHER	Jean Marc	Ecole élémentaire – 76680 NEUFBOSC
	DESCHAMPS	Marion	Ecole élémentaire Langevin ~ 76370 NEUVILLE LES DIEPPE  Ecole élémentaire Jean Rostand ~ 10 rue des Tilleuis ~ 76510 ST
	ROULAND	Christine	NICOLAS D'ALIERMONT  Ecole primaire – 76630 TOURVILLE LA CHAPELLE
વિભાગ (જોવાના છ		4	1 20000 PINITURE - 70030 TOURVILLE LA CHAPELLE
	TOURMENTE	Wilfrid	Ec ole élémentaire Des Montiers – 76890 CALLEVILLE LES DEUX
	RAIMBOURG	Aurélie	Ecole élémentaire – 76720 HEUGLEVILLE SUR SCIE
	PASCAUD	Véronique	Ecole élémentaire sonia Delaunay – 76200 DIEPPE
idliam.			7 ASSESSMENTALING SOFINA DETAUTING - 70200 DIEPPE
	RANDRIAMAMPIANINA	Elise	Ecole P Bert 2 rue Revel 76 CAUDEBEC LES ELBEUF
	VENTRE	Sandrine	
	MABIRE	Mélanie	Ecole St Exupéry 389 rue des termes 76 CAUDEBEC LES ELBEU
ſ	BEVILACQUA	Dorothée	Ecole St Exupéry 389 rue des termes 76 CAUDEBEC LES ELBEU
Ţ	MARY	Carine	Ecole Courbet 79 rue louis Blanc 76 CAUDEBEC LES ELBEUF
	LEFRANCOIS	Jocelyne	Ecole Courbet 79 rue louis Blanc 76 CAUDEBEC LES ELBEUF Ecole élémentaire Jules Michelet – 16 rue Jean Gaument – 76500 ELBEUF
	MAUGER	Arnaud	Ecole élémentaire Jules Michelet – 16 rue Jean Gaument – 76500 ELBEUF
ſ	FILLASTRE	Elisabeth	Ecole élémentaire Jules Michelet - 16 rue Jean Gaument - 76500 ELBEUF

1	ROUSSEL	Mathieu	Ecole élémentaire DAUDET- 76500 ELBEUF
	MOURA	Mérille	Ecole élémentaire MOUCHEL- 89 rue de la république- 76500 ELBEUF
	HEGNER	Anne-Sophie	Ecole élémentaire MOUCHEL- 89 rue de la république- 76500 ELBEUF
	BOILLET	Fanny	Ecole élémentaire Monod –127 rue aux Saulniers – 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF
11			
1	HANIN	Anne	Ecole primaire Le Tilleul – 76 LONDINIERES
	DUVAL	Séverine	Ecole primaire – 76 FRESNOY FOLNY
	VANDENABEELE	Magati	Ecole du marais – 76 PONTS ET MARAIS
	DUPUIS	Corinne	Ecole élémentaire Charles Perrault – 76 INCHEVILLE
	FRAYSSINET	Patrick	Ecole élémentaire Charles Perrault – 76 INCHEVILLE
	STRUBBE	Estelle	Ecole élémentaire Charles Perrault – 76 INCHEVILLE
	COCEL	Cédric	Ecole élémentaire Ledré Delmet Moreau 15 rue Suzanne 76 LE TREPORT
	LAINE	Isabelle	Ecole élémentaire Ledré Delmet Moreau 15 rue Suzanne 76 LE TREPORT
	ANGER	Frédérique	Ecole élémentaire Ledré Delmet Moreau 15 rue Suzanne 76 LE TREPORT
55 101 1 1	LABBE	Séverine	Ecole élémentaire les hirondelles - 76 SAINT PIERRE EN VAL
o Braditate			
	ROBAT	Céline	Ecole primaire de la Vallée- 76110 BEC DE MORTAGNE
	MARMAI	Stéphane	Ecole primaire - 78 route de Goderville - 76110 BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
	GRANGER	Aurore	Ecole élémentaire J Lorrain ~ 76400 FECAMP
	BARIL	Mélanie	Ecole élémentaire J Macé - 76400 FECAMP
	AUDOUIN-VINCENT	Estelle	Ecole élémentaire – 926 route départementale – 76400 TOUSSAINT
	DESPLANQUES	Léa	Ecole élémentaire G Coty – 76110 VATTETOT SOUS BEAUMONT
्रभुरम् <sub>ए इ</sub> द्यार्थनारि	<u> </u>	<u> </u>	TO THE WATER OF THE PARTY OF TH
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Pas de stage		and the same and the
THAMES OF THE			and the second s
	BEL ADEF	Messaoud	Ecole élémentaire P et M Curie – 54 avenue M Pimont - 76610 LE HAVRE
	MULOT	Angélique	Ecole élémentaire louise Michel- Allée L. Moussinac- 76610 LE HAVRE
	LE MARTELOT	Patricla	Ecole élémentaire louise Michel- Allée L. Moussinac- 76610 LE HAVRE
	LECONTE	Angélique	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE
	GUILLERM		Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE
		Fabrice	
	LEGRAND	Fabrice Solenne	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE
		Solenne	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emile Aubry – 76610 LE
	LEGRAND		Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE
Stance toro:	LEGRAND	Solenne Hugo	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emile Aubry – 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emile Aubry – 76610 LE
Stage Voice	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET	Solenne Hugo	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emile Aubry – 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emile Aubry – 76610 LE HAVRE
Style-Yole:	LEGRAND FERTEL COMBRET	Solenne Hugo Véronique	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE
i ist <u>ar</u> ientores .	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Cole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE
St <u>w</u> ee Votes	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile Patrick	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Cole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE Clg J J Curie- 76600 LE HAVRE
St <u>w</u> e-Yorg	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile Patrick Carole	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE Cig J Curie- 76600 LE HAVRE Cig J Curie- 76600 LE HAVRE
Styre tore:	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile Patrick Carole Elaine	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE Clg I J Curie- 76600 LE HAVRE Clg IJ Curie- 76600 LE HAVRE Clg H Wallon- 76600 LE HAVRE
Tab <u>w</u> ee doog	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile Patrick Carole Elaine Bruno	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches-76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE
Stavensoner	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED LACHEVRE RIBET	Solenne Hugo Véronique Raphaéile Patrick Carole Elaine Bruno Frederique	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE Clg I J Curie- 76600 LE HAVRE Clg IJ Curie- 76600 LE HAVRE Clg H Wallon- 76600 LE HAVRE
	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED LACHEVRE RIBET	Solenne Hugo Véronique Raphaéile Patrick Carole Elaine Bruno Frederique	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE Cig IJ Curie- 76600 LE HAVRE Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE
	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED LACHEVRE RIBET PAPOIN HMANA	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile Patrick Carole Elaine Bruno Frederique Joanne	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig IJ Curie- 76600 LE HAVRE  Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE
	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED LACHEVRE RIBET	Solenne Hugo Véronique Raphaéile Patrick Carole Elaine Bruno Frederique Joanne	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED LACHEVRE RIBET PAPOIN HMANA	Solenne Hugo Véronique Raphaéile Patrick Carole Elaine Bruno Frederique Joanne Olivia Aude	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
	LEGRAND FERTEL COMBRET  CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED LACHEVRE RIBET  PAPOIN HMANA ROUGEULLE	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile Patrick Carole Elaine Bruno Frederique Joanne Olivia Aude Laurence	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig IJ Curie- 76600 LE HAVRE  Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
	LEGRAND FERTEL COMBRET CHALVET FONTELINE DOUVILLE GUERET LAPIED LACHEVRE RIBET PAPOIN HMANA ROUGEULLE WILHEM	Solenne Hugo Véronique Raphaĕile Patrick Carole Elaine Bruno Frederique Joanne Olivia Aude Laurence Sarah	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emilie Aubry – 76610 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig J Moulin- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig I J Curie- 76600 LE HAVRE  Cig H Wallon- 76600 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE  Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE

E. literace:			
	BOET	Laurianne	Ecole H Dès – rue des châtaigniers – 76 LA REMUEE
	BERNAIX	Véronique	Ecole élémentaire G. Sand- rue de la Vallée-76600 LE HAVRE
	HARLEIN	Marie Pierre	GONFREVILLE L'ORCHED
	FONTELLINE	Virginie	Ecole élémentaire Arthur Fleury – avenue Lénine – 76700
	DEBRIS	Simon	Ecole élémentaire Arthur Fleury – avenue Lénine – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
	ABOUT	Marie	Ecole élémentaire – 76 GOMMERVILLE
	LESUEUR ATTIGAH	Myriam	Ecole élémentaire André Gide – 1 rue Albert Camus – 76700 HARFLEUR
	BASILLE	Linda	Ecole élémentaire André Gide – 1 rue Albert Camus – 76700 HARFLEUR
	SAUNIER-LEBLOND	Céline	
	FERRAND	Anne	Ecole élémentaire JL Douet - 76 VINCENT DE CRAMESNIL  Ecole élémentaire – 76 ST VIGOR D'YMONVILLE
<u>ាក្យស្រែក</u> ិច		ii.	TO TAIGUR D'IMONVILLE
	Pas de stage		
<u>. )ātāomiņī</u>			
	LANGLOIS	Laëtitia	EE Ferry Meret - Bld Gambetta - 76 LE PETIT QUEVILLY
	LEVESQUE	Agnès	EE Ferry Meret – Bid Gambetta – 76 LE PETIT QUEVILLY
	LEBRET WERS	Karine	Ecole J Curie - LE PETIT QUEVILLY
	ECOLASSE	Sabrina	EE G Charpak - 76250 DEVILLE LES ROUEN
	MONSOH	Sarah	EE J Moulin – rue de la liberté – 76 NOTRE DAME DE BONDEVII
Signibillos		Anne Claire	EE J Moulin – rue de la liberté – 76 NOTRE DAME DE BONDEVII
	Pas de stage		TO HOTHE DAME DE BONDEVII
Regionaleg			
السميد	ROUCOUL	David	and the state of t
	DELETOILLE	Valérie	Ecole élémentaire publique - route de Pierreval- 76750 BIERVILLE
layan Tenfa		A 010119	Ecole élémentaire – 76780 HODENG HODENGER
	TOURNEBIZE		
		Lucile	Ecole élémentaire Camus – Boulevard Siegfried – 76130 MONT SAINT AIGNAN
	MURIER	Séverine	Ecole élémentaire Cavelier de la salle – Boulevard d'Orléans – 7600 ROUEN
	GOB	Amélie	Ecole élémentaire Caveller de la salle – Boulevard d'Orléans – 7600 ROUEN
	BERTHOULE	Aurélie	
	BERTRAND	Cécile	Ecole Mulot - rue Mullot 76000 ROUEN
ग्रादाव्यक्ततः			Ecole Mulot ~ rue Mullot 76000 ROUEN
	DROUET	Vianney	
ម្ភាច្ចក្រឡាញ់		,	Ecole élémentaire Anatole France- 76000 ROUEN
	LEBLON	Louise	Ecole élémentaire Jean Rostand 3 per Ph
	MAZEL	Jean Luc	The state of the s
	BERGERE	Emilie	Ecole élémentaire F Raspail - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
	GABORIT		LOUID CIGITION AIRE F RESPONDED TRANSPORTED TO THE PROPERTY OF
One duse		Loïc	Ecole élémentaire Gadeau de Kerville – rue Gadeau de Kerville – 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
		:	
	CAHARD	Yonna	Ecole Primaire Louis Pergaud- 3 rue de l'Argonne- 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
	CLAVERIE	Elodie	Ecole Primaire Ferry Jaurès 184 ruo do De la Transa
	MORTAIGNE		Ecole Primaire Ampère - rue du doctous M
	BIZET	Nathalie	ETIENNE DU ROUVRAY
		Delphine	Ecole Primaire Ampère – rue du docteur Magnier- 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Sto Wildon are 22	
PESQUET-POULLET	Marie Ecole primaire 70.00
Pas de stage	Ecole primaire – 76 OCQUEVILLE
Article 2 : Le Secrétaire Général de	a Direction de la

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 9 juillet 2015

L'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale, de la Seine-Maritime

Catherine BENOIT-MERVANT



## Rouen, le 09 juillet 2015

L'Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

VU la circulaire n° 08 – 081 du 03 avril 2008 relative à l'organisation des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires au profit des élèves de l'enseignement du premier degré

#### **ARRETE**

Article premier : La liste des enseignants conduisant les stages de remise à niveau organisés pendant la période du 24 août 2015 au 28 août 2015 est arrêtée comme suit :

CIRCONSCRIPTION	МОМ	PRÉNOM	Adresse de l'école où a lieu le stage
<u>្</u> រូក្រម្យា		ii	
	SOUBERCAZES	Christine	Ecole élémentaire M Dupré – 76 BARENTIN
	GARCIA	Christophe	Cig H de Navarre – 76 YERVILLE
og viultima.			- Section 10 (Environment)
	BUNEL	Nathalie	Ecole primaire G de Maupassant -76850 BOSC LE HARD
<u> </u>			The Maspassan Toosa Book EL TARD
	BOURDONNET	Graciane	Ecole primaire – 76840 QUEVILLON
	PETTA	Dany	Ecole élémentaire J Ferry – 76480 YAINVILLE
	COURVILLE	Laure	Ecole élémentaire Flaubert -76380 CANTELEU
	PRIEUX	Delphine	Ecole élémentaire Flaubert -76380 CANTELEU
	PERROT	Sonia	Ecole élémentaire Flaubert- 78 rue Pierre Leroux- 76580 LE TRAI
	FREBOURG	Elise	Ecole élémentaire Maupassant 1180 rue Gallieni 76580 LE TRAIT
Transmitte	:		Salitati 1000 EC 11011
	HOUX	Catherine	Ecole élémentaire Pagnol- Rue de Verdun - 76160 DARNETAL
	PORTAIL	Hélène	Ecole élémentaire Pagnol- Rue de Verdun - 76160 DARNETAL
	BERLINE	Stéphanle	Ecole élémentaire Pagnol- Rue de Verdun - 76160 DARNETAL
	TESSIER	Cécile	Ecole élémentaire Clémenceau - 76160 DARNETAL
	GOURLAOUEN	Christophe	Ecole élémentaire Clémenceau - 76160 DARNETAL
	GOGLU	Véronique	Ecole élémentaire Les Malières – 76 FRESNE LE PLAN
	MAGNAN	Vincent	Ecole élémentaire Les Malières - 76 FRESNE LE PLAN
	BOUDIN	Guylaine	Ecole élémentaire Lemonnier – 76 FRANQUEVILLE ST PIERRE
ĺ	DA FONSECA	Edith	Ecole élémentaire Lemonnier – 76 FRANQUEVILLE ST PIERRE
ĺ	SECHET	Marianne	Ecole élémentaire Brassens – 76 NEUVILLE CHANT D'OISEL

· (*)(qqqosisqq)		5	
	HALLAVANT Valérie	Mélanie	Ecole élémentaire A Mairaux - 76370 BRACQUEMONT
	PIETTE	Caroline	Ecole élémentaire Curie – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE
	BUQUET	Nicolas	Ecole élémentaire Curie – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE
	DECHEPY	Severine	Ecole primaire - 76510 ST AUBIN LE CAUF
	ROYER	Virginle	Ecole élémentaire G Brassens - 76370 ST MATIN EN CAMPAGNE
	BOUVET	Céline	Ecole élémentaire G Brassens - 76370 ST MATIN EN CAMPAGNE
	MARTEL	Josiane	Ecole élémentaire Jean Rostand – 10 rue des Tilleuls – 76510 ST NICOLAS D'ALIERMONT
	BLONDEL	Sylvie	Ecole élémentaire Jean Rostand – 10 rue des Tilleuis – 76510 ST NICOLAS D'ALIERMONT
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	PAVIE	Michel	Ecole élémentaire La Varenne – 76680 ST SAENS
$[\mathfrak{b}][\overline{\mathbb{Q}}]$ is $\mathfrak{g}(0)$ if $\overline{\mathfrak{g}}(0)$			
	CHARPENTIER	Philippe	Ecole élémentaire - 76890 BIVILLE LA BAIGNARDE
	BRIGHENTI	Hélène	Ecole élémentaire – Rue de la Varenne – 76590 LE BOIS ROBERT
	MATHYS	Jean-Marie	Ecole élémentaire La Salicorne – 13 rue du Champs de Courses – 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES
	HAMON	Florence	Ecole élémentaire La Salicorne – 13 rue du Champs de Courses – 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES
4	TOURMENTE	Wilfried	Ecole élémentaire - 164 route d'Auffay - 76890 SAINT DENIS SUR SCIE
	HELUIN	Ingrid	Ecole élémentaire -76119 SAINTE MARGUERITE SUR MER
istRegue.		d d	The state of the s
	PUSKAS	Julie	Ecole élémentaire MOUCHEL- 89 rue de la république- 76500 ELBEUF
	BELLANGUER LAVIN	Delphine	Ecole élémentaire MOUCHEL- 89 rue de la république- 76500 ELBEUF
	DARCY	Ketty	Ecole élémentaire DAUDET- 89 rue de la république- 76500 ELBEU
	ROUSSEL	Matthieu	Ecole élémentaire DAUDET- 89 rue de la république- 76500 ELBEU
	LE CONIAT	Adeline	Ecole élémentaire Monod –127 rue aux Saulniers – 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF
	ROSATI	Arnaldo	Ecole élémentaire CAMUS - 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF
ing Sur	COCEL	Cédric	Ecole élémentaire Ledré Delmet Moreau 15 rue Suzanne 76 LE
	MONIN	Claire	Ecole primaire – 76 LONDINIERES
	LABBE	Séverine	Ecole élémentaire les hirondelles - 76 SAINT PIERRE EN VAL
Ligidadúje.			
al delice fulfiller	ROBAT	Céline	Ecole primaire de la vallée – 76110 BEC DE MORTAGNE
	MAZE DIT MIEUSEMENT	Marie Cécile	Ecole primaire – 78 route de Goderville – 76110 BRETTEVILLE DU
	BREDEL	Stéphane	GRAND CAUX  Ecole primaire – 78 route de Goderville – 76110 BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
	LAINE	Dominique	Ecole élémentaire François Rabelais – 19 rue Georges Bourgeois – 76400 FECAMP
	FAUVEL	Laetitia	Ecole élémentaire François Rabelais – 19 rue Georges Bourgeois – 76400 FECAMP
	LEVERT	Nadine	Ecole élémentaire François Rabelais – 19 rue Georges Bourgeois – 76400 FECAMP
	MARCHAND	Frédérique	Ecole élémentaire J Savigny – rue du hameau martin – 76110 GODERVILLE
	LIOT	Anne Lise	Ecole élémentaire J Savigny – rue du hameau martin – 76110 GODERVILLE
	MARIN	Laure	Ecole élémentaire Louis Philippe Lange – 3 rue Victor Coviaux – 76400 SAINT LEONARD
	GRANCHER	Damlen	Ecole élémentaire Martainville – rue des écoles – 76540 SASSETOT LE MAUCONDUIT
	HEDDE	Odile	Ecole élémentaire route de Sassetot 76540 THEUVILLE AUX MAILLOTS
	LEMAITRE	Valérie	Ecole élémentaire route de Sassetot – 76540 THEUVILLE AUX MAILLOTS
	DUMOUCHEL	Ghislaine	Ecole élémentaire G Cuvier – rue J Crochemore 76540 VALMONT
	GRANCHER	Magali	Ecole élémentaire – 76 VATTETOT SUR MER
	COSSON		

Costate spraythe	erry or a second	!	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	LEBOUCHER	Géraldine	Foole Alamentaire Salances 76520 ODANIA COURSENIA
	SCOT	Nadège	Ecole élémentaire Salengro – 76530 GRAND COURONNE Ecole élémentaire Salengro – 76530 GRAND COURONNE
· ·	BOBEE		Ecole élémentaire G Flaubert - 55 rue des écoles - 76650 PETIT
MAYONAC.		Noémie	COURONNE
, 100	BEL ADEF	Messaoud	Ecole élémentaire P et M Curie – 54 avenue M Pimont - 76610 LE HAVRE
	FERTEL	Hugo	Ecole élémentaire P et M Curie – 54 avenue M Pimont - 76610 LE HAVRE
	RESSENCOURT	Caroline	Ecole élémentaire Buisson - 51 rue de soquence- 76610 LE HAVRE
	DUMOUCHEL	<u>Aurélie</u>	Ecole élémentaire Buisson - 51 rue de soguence, 76610 LE HAVRE
	CATELAIN	Florence	Ecole elementaire louise Michel- Allée L. Moussinac- 76610 LE HAVRE
	SIMON	Gératdine	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE
	THORIN	Cédric	Ecole élémentaire Grouchy 2 – 13 avenue d'Arromanches- 76610 LE HAVRE
	NATIS	Elodie	Ecole élémentaire Robespierre – 14 rue Maximilien Robespierre – 76610 LE HAVRE
	PRINGARD	Elodie	Ecole élémentaire Robespierre – 14 rue Maximilien Robespierre – 76610 LE HAVRE
	LEMAITRE	Emilie	Ecole élémentaire Robespierre – 14 rue Maximilien Robespierre – 76610 LE HAVRE
	LACHERAY	Virginie	Ecole élémentaire Robespierre – 14 rue Maximilien Robespierre – 76610 LE HAVRE
	LACHEVRE	Anne Sophie	Ecole primaire Mulot - 76610 LE HAVRE
	QUERTIER	Roselyne	Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emile Aubry – 76610 LE HAVRE
	DURAND	Carine	Ecole élémentaire Eugène Varlin 2 – 15 rue Emile Aubry – 76610 LE HAVRE
	M'BAYE	Jennifer	Clg Léo Lagrange- 76600 LE HAVRE
	GUEDIN	Nadége	Clg Léo Lagrange - 76600 LE HAVRE
[#[A46.3000]		,	
1	TALBOURDET	Noëtia	Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE
	POUCHIN	Rachel	Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE
	TROLLIET	Brigitte	Clg J Moulin- 76600 LE HAVRE
	DUBERNET	Jean Pierre	Clg J Curie - 76600 LE HAVRE
	HAMON	Delphine	Clg J Curie - 76600 LE HAVRE
	VAN DEN NOORGAETE	Christophe	Clg J Wallon - 76600 LE HAVRE
	GARNIER	Laurence	Ecole élémentaire Massillon- 105 rue Massillon- 76600 LE HAVRE
ीहें (प्रकृष्णा(व )	BARNER	Sarah	Ecole élémentaire Massilion- 105 rue Massillon- 76600 LE HAVRE
Tron in cit (ii) i	CAPRON	Agnès	Fools 416 months 51 miles
	CARON	Céline	Ecole élémentaire Eluard - 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
	COLLIN	Delphine	Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
·	RIDEL	Nina	Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
_	BOCHE	Stéphy	Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
	LANTEUIL	Amandine	Ecole élémentaire Eluard – 14 rue Pierre Farcis-76620 LE HAVRE
	MALBERT	M Françoise	Ecole élémentaire Valmy 2 – 76600 LE HAVRE  Ecole élémentaire Valmy 2 – 76600 LE HAVRE
	TOULORGE		Ecole élémentaire Génestal – 20 rue Henri Génestal -76600 LE
	GEANDREAU	Jean François	HAVRE Ecole élémentaire Génestal – 20 rue Henri Génestal -76600 LE
	BOSMANS	Stéphanie	HAVRE Ecole élémentaire Génestal – 20 rue Henri Génestal -76600 LE
	ARROUE	Virginie	HAVRE Ecole élémentaire Génestal – 20 rue Henri Génestal -76600 LE
	TRUBERT	Olivier	HAVRE  Ecole élémentaire Génestal – 20 rue Henri Génestal -76600 LE
	TATON	Marie	HAVRE  Ecole élémentaire Génestal – 20 rue Henri Génestal -76600 LE
		Marina	HAVRE

Styre, air		4 1	Market and the second of the s
	LEQUEUX	Aline	Ecole H Dès – rue des châtalgniers – 76 LA REMUEE
	DAUBEUF	Muriel	Ecole élémentaire G. Sand- rue de la Vallée-76600 LE HAVRE
	BRIERE	Ghislaine	Ecole élémentaire G. Sand- rue de la Vallée-76600 LE HAVRE
	CADVILLE	Annabelle	Ecole J Jaures - 16 rue du Homet 76600 LE HAVRE
	HOULLEBREQUE	Olivier	Ecole J Jaures – 16 rue du Homet 76600 LE HAVRE
	LECORDIER	Bénédicte	Ecole élémentaire A . Fleury - 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
	BOULANGER	Christelle	Ecole élémentaire A . Fleury – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
	MARINIGH	Lionel	Ecole élémentaire M L Wallon réfectoire - Avenue Ch. De Gaulle – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
	LETOURNEUR	Martine	Ecole élémentaire – 76 GOMMERVILLE
	DANIEL	Pierre	Ecole élémentaire St Exupéry - 155 route de l'église - 76 OUDALLE
	MAILLARD	Christelle	Ecole primaire – rue de la grande ferme – 76 ST AUBIN ROUTOT
•	LEQUEUX	Valérie	Ecole primaire – rue de la grande ferme – 76 ST AUBIN ROUTOT
	MORAUX	Julien	Ecole primaire – rue de la grande ferme – 76 ST AUBIN ROUTOT
g. Billia contro	11		
	GRANDMARRE	Elsa	Clg Roncherolles – 76210 BOLBEC
1	POMME	Céline	Cig Roncherolles 76210 BOLBEC
	THOMIRE	Emilie	Clg Roncherolles – 76210 BOLBEC
	FREBOU	Christine	Clg J Monnet -76210 GRUCHET LE VALASSE
	DENIS	Sophie	Cig J Monnet -76210 GRUCHET LE VALASSE
	DEGREMONT	Pascale	Ecole élémentaire Hippolyte Carnot – 62 rue de la libération- 76170 LILLEBONNE
	COLOMBEL	Hélène	Ecole élémentaire Hippolyte Carnot – 62 rue de la libération- 76170 LILLEBONNE
	LEFEVRE	Mathias	Ecole élémentaire Hippolyte Carnot – 62 rue de la libération- 76170 LILLEBONNE
	GRANDMARRE	Elsa	Clg Côte Blanche - 76170 LILLEBONNE
	ROSIN	Isabelle	Cig Calmette - 76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON
e Militeranity	0115040150		
	CHEVALIER	Gaelle	EE Ferry Meret - Bid Gambelta - 76 LE PETIT QUEVILLY
<del></del>	SEYER	Fanny	EE Pablo Picasso – rue Salvador Allende – 76 LE PETIT QUEVILLY
<del></del> -	PRAY	Julie	EE Pablo Picasso – rue Salvador Allende – 76 LE PETIT QUEVILLY
	BONVALLET	Virginie	EE Pablo Picasso – rue Salvador Allende – 76 LE PETIT QUEVILLY
	GAYOUX	Béatrice	EE J Moulin – rue de la liberté – 76 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
	PESTRINAUX	M Céline	EE J Moulin – rue de la liberté – 76 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
ំ ្នក្សាមេរៀត្រក	LEROUGE - BAHOFFE	Blandine	Code A Bouley - 70 FBOUNGLE
	GALLAIS	<del></del>	Ecole J Boulard – 76 EPOUVILLE
	BOULET LEQUITTE	Stéphanie	Ecole le clos Perrine – 76 MANNEVILETTE
	WILLIATTE	Maryvonne Catherine	Ecole le clos Perrine – 76 MANNEVILETTE
	MALET	M Anne	Ecole élémentaire M Grout – 76290 MONTIVILLIERS
F	WALET	MAUNA	Ecole élémentaire Jules Verne - 76930 OCTEVILLE SUR MER
) (Mananéhan	ROUCOUL	David	Ecole élémentaire publique – route de Pierreval- 76750 BIERVILLE
	MALMAISON	Sophie	Ecole élémentaire G Brassens - 76220 GOURNAY EN BRAY
	CAULLE	Virginie	Ecole élémentaire G Brassens - 76220 GOURNAY EN BRAY
	FOUGERAY	Anne	Ecole élémentaire G Brassens - 76220 GOURNAY EN BRAY
	LAGNEL - LEFLAMAND	Stéphanie	Ecole élémentaire – 76660 OSMOYST VALERY
Takenthe sentice			
	BELLACHE	Dominique	Ecole élémentaire A de St Exupéry – Bld de Broglie– 76130 MONT SAINT A!GNAN
	AIT TAHAR	Mohamed	Ecole Mulot – rue Mullot 76000 ROUEN
	MILLER	Corinne	Ecole Mulot - rue Mullot 76000 ROUEN
g= 3	VARIN	Marjorie	Ecole élémentaire H de Balzac – 1 rue Pierre Renaudel– 76000 ROUEN
(" - <u>2</u> 00,000 - 500 oc		,	
्रा इंक्सिस स्टब्स	SEGUY	M Laure	Ecole élémentaire Birnorel – 17 rue des Augustin- 76000 ROUEN
ू ंड्रुकाला रेककः	SEGUY DEBEAUVAIS	M Laure Noémie	Ecole élémentaire Bimorel – 17 rue des Augustin- 76000 ROUEN  Ecole élémentaire Legouy – 16 rue Legouy- 76000 ROUEN

रिमाह आग्रह			And the second s
	DIDIER GUILLET		Ecole élémentaire J Macé - Rue Hector Malot - 76800 SAINT
	DIDIER GOILLET	Annie	ETIENNE DU ROUVRAY
	HELIE	Cécile	Ecole élémentaire J Macé – Rue Hector Malot – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
	JOURDAN	Martine	Ecole élémentaire Gadeau de Kerville – rue Gadeau de Kerville – 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
232 Manne de 3			
	BARRIERE	Bénédicte	Ecole élémentaire P et M Curie - 4 rue des écoles - 76410 CLEON
	CLAUZIN	Muriel	Ecole élémentaire P et M Curie – 4 rue des écoles – 76410 CLEON
	CAPON	David	Ecole Primaire Louis Pergaud- 3 rue de l'Argonne- 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
	DEHORNOIS	Sylvie	Ecole Primaire Louis Pergaud- 3 rue de l'Argonne- 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
	PARIS	Angélique	Ecole Primaire Ampère – rue du docteur Magnier- 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
	FONTAINE	Fabienne	Ecole Primaire Ampère – rue du docteur Magnier- 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
	DEFER	Esther	Ecole primaire Hergé 115 rue du village 76410 SOTTEVILLE SOUS LE VAL
7 . T. (1	DUBS	Catherine	Ecole élémentaire L Aragon – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE
Bally Charles are	<u> </u>		
	ARAUJO	Sandry	Ecole primaire - 76 AUPPEGARD
	RIVE	Alexandra	Ecole primaire – place Jacques Clatot 76 BRACHY
	BRESSON	Isabelle	Ecole élémentaire Louis Pergaud – 12 rue du Home – 76450 CANY BARVILLE
	STRAVAUX	Catherine	Ecole publique Joseph Breton- 34 rue Lemercier – 76560 DOUDEVILLE
	DURUFLE	Antoine	Ecole publique Joseph Breton- 34 rue Lemercier – 76560 DOUDEVILLE
	PAVLOV	Loētitia	Ecole Ch de Gaulle – 76 GRAINVILLE LA TEINTURIERE
	DENIER	Julie	Ecole élémentaire – 76 GREUVILLE
	DECAVEL	Clarisse	Ecole Le Grand Pavois – 76 ST VALERY EN CAUX
	STRAVAUX	Catherine	Ecole Costes et Bellonte – 76 ST VALERY EN CAUX
11.7. 5.1. <b>.</b>	FAUVAUX	Caroline	Ecole primaire – 76 ST RIQUIER ES PLAIN
20160			
	LEPÉME	Dominique	Clg V Hugo - 76490 CAUDEBEC EN CAUX
	EGROT	Françoise	Clg V Hugo - 76490 CAUDEBEC EN CAUX
	DELAHAYS	Katie	Clg F Villon – 76 640 FAUVILLE EN CAUX
	FALAISE	Karine	Clg A Camus – 76190 YVETOT
	GEMEY	Karine	Clg A Camus – 76190 YVETOT
	TASSEL	Emilie	Clg A Camus – 76190 YVETOT
	LEPÊME	Dominique	Ecole élémentaire R Dodelin - 76190 BOIS HIMONT
	TASSEL	Emilie	Ecole élémentaire Jean-Loup chrétien - 76640 FAUVILLE EN CAUX
	EGROT	Françoise	Ecole élémentaire Louis Bignon – 76940 LA MAILLERAYE SUR SEINE

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 09 juillet 2015

L'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale,

de la Seige-Maritime

Catherine BENOIT-MERVANT



Evreux, le 😲 週期 知的

#### Délégation territoriale de l'Eure

Service émetteur : Actions de Santé Publique

Affaire suivle par : Lucienne BERNARD

Courriel : lucienne.bernard@ars.sante.fr

**Tél.**: 02.32,24.87,59 Fax: 02.32,24.88.80

#### DECISION

Portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie ;

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-17;

Vu le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 ;

Vu la circulaire n° DGS/SD1B/2006/124 du 10 mars 2006.

Vu l'avis de la commission nationale d'agrément réunie le 29 mai 2015 ;

#### **DECIDE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u> : est agréée au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans, l'association suivante :

Collectif Interassociatif Sur la Santé de Haute-Normandie 31 rue de la Corderie 76130 MONT SAINT AIGNAN

Article 2 : le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

le directeur général,

Amaun de SAINT-OUENTIN

www.ars.haute-normandie.sante.fr

Cité administrative Boulevard Georges Chauvin – 27023 Evreux Cédex

Tél: 02.32.24.87.68



# Arrêté du 10 juillet 2015 modifiant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L1432-4,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, et en particulier les articles D1432-28 et 1432-29,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M Amaury de Saint-Quentin en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie ;

Vu les propositions des autorités et institutions mentionnées dans le décret n° 2010-348,

#### **ARRETE**

#### Article 1er

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des représentants des collectivités territoriales :

#### Au titre du 1° a) de l'article D1432-28, trois conselllers régionaux :

- Madame Céline BRULIN, titulaire ; Madame Michèle ERNIS, suppléante.
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, titulaire; Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, suppléant.
- Madame Simone CHARGELEGUE, titulaire ; Madame Véronique BEREGOVOY, suppléante.

#### Au titre du 1° b) de l'article D1432-28, un conselller général pour chacun des départements :

- Madame Agnès FIRMIN LE BODO, titulaire; Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT, suppléante.
- Madame Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, titulaire ; suppléant en cours de désignation.

Au titre du 1° c) de l'article D1432-28, trois représentants des groupements de communes :

Désignations en cours.

#### Au titre du 1° d) de l'article D1432-28, trois représentants des communes :

- Monsieur Olivier MOURET, adjoint au maire de Rouen, titulaire; Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de Cany-Barville, suppléant
- Monsieur Hubert ZOUTU, maire de Heudebouville, titulaire; Madame Dominique CHAUVEL, Députée-maire de Saint-Valéry-en-Caux, suppléante
- Monsieur Edouard PHILIPPE, maire du Havre, titulaire; Madame Virginie LUCOT-AVRIL, maire d'Aumale, suppléante.

#### Article 2:

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des représentants des usagers de services de santé ou médicosociaux :

Au titre du 2° a) de l'article D1432-28, huit représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique :

- Monsieur Hugo HENNETON, association Aides, titulaire; Monsieur Benoît BEAUDOIN, FNATH, suppléant,
- Monsieur Philippe SCHAPMAN, UFC Que choisir, titulaire; Madame Claire PEREZ, CLCV, suppléante.
- Madame Francine MARAGLIANO, AFTC 27, titulaire; Madame Christine MADELENAT, AFM, suppléante.
- Monsieur Eric MEDRINAL, UNAFAM, titulaire; Monsieur François LEVEQUE, union des aveugles et malvoyants de Normandie, suppléant.
- Docteur Yvon GRAĬC, ligue contre le cancer 76, titulaire; Monsieur Bernard DUEZ, alcool assistance, suppléant.
- Monsieur Michel PONS, Coordination Handicap Normandie, titulaire; Madame Danièle RADEGON, VMEH 27, suppléante.
- Madame Mauricette DUPONT, AFD, titulaire; Monsieur Arnaud BENESVILLE, UDAF 76, suppléant.
- Madame Anne-Marie BEAUVAIS, France Alzheimer 76, titulaire; Monsieur Christian CYPRIEN, association française des sclérosés en plaques, suppléant.

Au titre du 2° b) de l'article D1432-28, quatre représentants des associations de retraités et de personnes âgées :

- Madame Marie-Noëlle MASMEJEAN, CODERPA 76, titulaire; Madame Christiane DUBOIS, CODERPA 76, suppléante.
- Madame Thérèse DRANGUET, CODERPA 76, titulaire; Madame Nicole LECOINTE, CODERPA 76, suppléante.
- Monsieur Michel LOISEL, CODERPA 27, titulaire; Monsieur Jean DE CRAENE, CODERPA 27, suppléant.

 Monsieur Roger THELAMON, CODERPA 27, titulaire; Madame Nicole LEROY, CODERPA 27, suppléante.

Au titre du 2° c) de l'article D1432-28, quatre représentants des associations de personnes handicapées :

- Monsieur Jean-Pierre SIMON, ALPEAlH, titulaire; suppléant en cours de désignation.
- Madame Marie-France NOGRETTE, APAJH 27 et 76, titulaire; suppléant en cours de désignation.
- Madame Liliane CASSAIGNE, APF d'Evreux, titulaire; Monsieur Joël CONTRERAS, Association la résidence du Bois clair, suppléant.
- Monsieur Stéphane CLERET, les Papillons blancs de l'Eure, titulaire; Madame Stéphanie BARDIN, GEIST Trisomie 21 Eure – Vernon, suppléante.

#### Article 3:

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des représentants des conférences de territoire :

#### A titre provisoire:

- Pour la conférence de territoire de Rouen-Elbeuf : Monsieur Jean-Philippe BOURDALEIX, titulaire : Madame Annie ANNE, suppléante.
- Pour la conférence de territoire du Havre : Docteur Laurent VERZAUX, titulaire ; Docteur Nicolas PUECH, suppléant.
- Pour la conférence de territoire de Dieppe : titulaire et suppléant en cours de désignation.
- Pour la conférence de territoire d'Evreux-Vernon : titulaire et suppléant en cours de désignation

#### Article 4:

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des partenaires sociaux:

Au titre du 4° a) de l'article D1432-28, cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- Docteur Dominique RENOULT, CFE-CGC, titulaire; suppléant en cours de désignation
- Madame Naima SOUAGUIA, CGT, titulaire; Madame Nathalie POTTIER, CGT, suppléante.
- Madame Sylvie AGLAVE, CFTC, titulaire; Suppléant en cours de désignation.
- Madame Catherine MONFRAY, FO, titulaire; Madame Martine DUPONT, FO, suppléante.
- Monsieur Jacques DAVOUST, CFDT, titulaire; Madame Martine LEVASSEUR, CFDT, suppléante.

Au titre du 4° b) de l'article D1432-28, trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Madame Sidonie COUTARD, MEDEF, titulaire; Monsieur Jack LAPEYRE, MEDEF suppléant.
- Monsieur Joël DECOUDRE, UPA, titulaire ; Monsieur Denis GRATECAP, UPA, suppléant.
- Monsieur André BLAVIER, CGPME, titulaire; Madame Aline LOUISY LOUIS, CGPME, suppléante.

Au titre du 4° c) de l'article D1432-28, un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales :

Docteur Jean-Marie SCHNELLER, titulaire ; Monsieur Nicolas PLANTROU, suppléant.

Au titre du 4° d) de l'article D1432-28, un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, titulaire; Madame Raymonde DAVERTON, suppléante.

#### Article 5:

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale:

Au titre du 5° a) de l'article D1432-28, deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- Docteur Christian CARTIER, Médecins du Monde, titulaire; Docteur Alain GOUIFFES, RRAPP, suppléant.
- Monsieur Pascal HOSTE, Croix-rouge française, titulaire; Monsieur Guy SAYARET, Secours catholique, suppléant.

Au titre du 5° b) de l'article D1432-28, deux représentants de la caisse d'assurance retraite et de santé au travail :

- Madame Annick ALLEAUME, titulaire ; Madame Claude DELACOUR, suppléante.
- Monsieur Jean-Yves YVENAT, titulaire; Monsieur Jean-François CAPO CANELLAS, suppléant.

Au titre du 5° c) de l'article D1432-28, un représentant des caisses d'allocations familiales :

Madame Frédérique ROBART, titulaire ; Monsieur Stéphane LAINE, suppléant.

Au titre du 5° d) de l'article D1432-28, un représentant de la mutualité française :

 Monsieur Jacques LETHUILLIER, FNMF, titulaire; Madame Véronique FAURE-GUEYE, FNMF, suppléante.

#### Article 6:

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

Au titre du 6° a) de l'article D1432-28, deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

- Docteur Catherine GOUBAULT, Inspection académique de la Seine-Maritime, titulaire;
   Docteur Françoise MET, centre médico-scolaire Ecole Delbos, suppléante.
- Docteur Martine AUZOU, Médecine préventive, titulaire; Docteur Nicole DELAUNAY, lycée Blaise Pascal, suppléante.

#### Au titre du 6° b) de l'article D1432-28, deux représentants des services de santé au travail :

- Monsieur Patrick MORON, titulaire ; Madame Nelly FOUCHARD, suppléante.
- Docteur Jean-Yves LARCHEVESQUE, titulaire; Docteur Daniel TABERLET, suppléant.

## Au titre du 6° c) de l'article D1432-28, deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

- Madame Laetitia ABBAMONTE, titulaire ; Docteur Nathalie BONATRE, suppléante.
- Titulaire en cours de désignation ; suppléant en cours de désignation

## Au titre du 6° d) de l'article D1432-28, deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- Madame Marion BOUCHER, IREPS, titulaire ; Monsieur Stéphane DURECU, ANPAA, suppléant.
- Monsieur David SAINT-VINCENT, Fédération Addictions, titulaire; Madame Anne de SAINT-JORES, Fédération Addictions, suppléante.

## Au titre du 6° e) de l'article D1432-28, un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Monsieur Alain TRUGEON, OR2S, titulaire; Monsieur François MICHELOT, OR2S, suppléant.

## Au titre du 6° f) de l'article D1432-28, un représentant des associations de protection de l'environnement :

 Madame Françoise LEVAVASSEUR, CARDERE, titulaire ; Madame Annie LEROY, Ecologie pour le Havre, suppléante.

#### Article 7:

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des offreurs de service de santé:

### Au titre du 7° a) de l'article D1432-28, cinq représentants des établissements publics de santé :

- Madame Isabelle LESAGE, CHU-hôpitaux de Rouen, titulaire; Madame Dominique PERRIER, CHU-hôpitaux de Rouen, 1<sup>ère</sup> suppléante; Monsieur Jacques MEYOHAS, 2<sup>ème</sup> suppléant.
- Monsieur Philippe PARIS, CH du Havre, titulaire; Monsieur Laurent CHARBOIS, 1<sup>er</sup> suppléant; Madame Véronique HAMON, CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, 2<sup>ème</sup> suppléante.
- Professeur Danièle DEHESDIN, CHU-hôpitaux de Rouen, titulaire; Docteur Erick CLAVIER, CHU-hôpitaux de Rouen, 1<sup>er</sup> suppléant; Docteur Jean-Marc KERLEAU, CH de Dieppe, 2<sup>ème</sup> suppléant.

- Docteur Christian RICHARD, CH Eure-Seine, titulaire; Docteur Pascal LE ROUX, groupe hospitalier du Havre, 1<sup>er</sup> suppléant; Docteur Isabelle BOUCHOULE, CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, 2<sup>ème</sup> suppléante.
- Docteur Sadeq HAOUZIR, CHS Le Rouvray, titulaire; Docteur Valérie PERA-GUILLOT, nouvel hôpital de Navarre, 1<sup>ère</sup> suppléante; Docteur Sylvie CHASTAN, nouvel hôpital de Navarre, 2<sup>ème</sup> suppléante.

## Au titre du 7° b) de l'article D1432-28, deux représentants des établissements de santé à but lucratif :

- Docteur Dominique POELS, clinique de l'Europe, titulaire; Monsieur André MOREAU, clinique Pasteur, suppléant.
- Titulaire en cours de désignation; Docteur Laurent MARTIN, clinique des Ormeaux, suppléant.

## Au titre du 7° c) de l'article D1432-28, deux représentants des établissements de santé à but non lucratif :

- Titulaire en cours de désignation ; Monsieur Dominique LEVITRE, UGECAM de Normandie, suppléant.
- Titulaire en cours de désignation; Monsieur David GUILLOUARD, centre SSR ADAPT, suppléant.

## Au titre du 7° d) de l'article D1432-28, un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

 Monsieur Richard OUIN, clinique du Cèdre, titulaire; Monsieur Ronan SANQUER, CHI Elbeuf-Louviers, suppléant.

## Au titre du 7° e) de l'article D1432-28, quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- Madame Isabelle COLLY-FAVRE, URIOPSS, titulaire; Madame Gwenaël DUVAL, maison de vie Le Buis de Morsent, suppléante.
- Madame Aline FRENOIS, l'ARRED, titulaire; Monsieur Emmanuel AFONSO, Les papillons blancs de l'Agglomération Rouennaise et du Pays de Caux, suppléant.
- Monsieur Eric GOUNEL, IDEFHI, titulaire; Madame Clothilde HARITCHABALET, EPAEMSL, suppléante.
- Monsieur Jean-Marc RIMBERT, ADPEP, titulaire; Monsieur Clément THEODORE, le Pré de la bataille, suppléant.

## Au titre du 7° f) de l'article D1432-28, quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées:

- Monsieur Thierry LEROY, EHPAD foyer Saint Joseph, titulaire; Monsieur Dominique MARIE
   DIT CHATEL, association l'Agora, suppléant.
- Monsieur Jean-Marc VENARD, EHPAD les jardins de Matisse, titulaire ; Madame Fabienne GUSTAVE, EHPAD les jardins d'Elodie, suppléante.
- Monsieur Jacques DESMIDT, les Pâquerettes, titulaire ; Monsieur Jean-Jacques LE LOUPP, URIOPSS, suppléant.

Madame Marie-Pierre LEGROS, résidence d'Eawy, titulaire; Madame Mathilde MAIRY,
 Service de la politique gérontologique du CH de Dieppe, suppléante.

Au titre du 7° g) de l'article D1432-28, un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

 Monsieur Léonard NZITUNGA, association l'Abri, titulaire; Madame Sylvie LAROCHE, fondation de l'Armée du Salut, suppléante.

Au titre du 7° h) de l'article D1432-28, un représentant des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

 Docteur Jacques FRICHET, médecin généraliste, titulaire; Docteur Pierre FAINSILBER, médecin généraliste, suppléant.

Au titre du 7° i) de l'article D1432-28, un représentant des réseaux de santé :

 Monsieur Jean-Marc VIGNY, DouSoPal, titulaire; Docteur Laurent BASTIT, Onconormand, suppléant.

Au titre du 7° j) de l'article D1432-28, un représentant des associations de permanence des soins :

 Docteur Jean-Luc DUMENIL, AMUH, titulaire; Docteur Marc WURSTHORN, ALAUME, suppléant.

Au titre du 7° k) de l'article D1432-28 : un représentant des services d'aide médicale d'urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence :

Docteur Philippe ROUX, SAMU de Rouen, titulaire; Docteur Fabrice BOISHARDY, CH d'Evreux, suppléant.

Au titre du 7° l) de l'article D1432-28, un représentant des transporteurs sanitaires :

Monsieur Pierre SALMON, titulaire ; Monsieur Jean-Luc GAULIARD, suppléant.

Au titre du 7° m) de l'article D1432-28, un représentant de services départementaux d'incendie et de secours :

 Colonel André BENKEMOUN, SDIS de Seine-Maritime, titulaire ; Colonel Pascal LORTEAU, SDIS de l'Eure, suppléant.

Au titre du 7° n) de l'article D1432-28, un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

 Docteur Christian NAVARRE, CMH, titulaire; Docteur Samuel LEROY, avenir hospitalier, suppléant.

Au titre du 7° o) de l'article D1432-28, six représentants des professionnels de santé libéraux\_:

- Représentants des médecins : Docteur Bruno DEVAUX, titulaire ; Docteur Jean GODARD, suppléant ; Docteur Jean-Claude SOUBRANE, titulaire ; suppléant en cours de désignation.
- Représentants des infirmiers : Monsieur François CASADEI, titulaire ; Monsieur Fabrice GREMONT, suppléant.
- Représentants des masseurs-kinésithérapeutes: Monsieur Jean-Michel DALLA-TORRE, titulaire; Monsieur Christian TERRIEN, suppléant.

- Représentants des pharmaciens: Monsieur Hervé CANTON, titulaire; Madame Marie-Hélène LALANDE, suppléante.
- Représentants des chirurgiens-dentistes : Docteur Alain DEFOUR, titulaire ; Docteur Valérie PIGEOT, suppléante.

#### Au titre du 7° p) de l'article D1432-28, un représentant de l'ordre des médecins :

 Docteur Gérard LAHON, Conseil de l'ordre régional des médecins de Seine-Maritime, titulaire; Docteur Bernard DEBRAS, Conseil de l'Ordre régional des médecins de l'Eure, suppléant.

#### Au titre du 7° q) de l'article D1432-28, un représentant des internes en médecine :

 Monsieur Thibaut MARC, SIREHN-IMG, titulaire; Monsieur Julien BOUDIER, SIREHN-IMG, suppléant.

#### Article 8:

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des personnalités qualifiées :

- Professeur Christian THUILLEZ
- Docteur Patrick DAIME

#### Article 9:

L'arrêté de composition de la CRSA de Haute-Normandie du 25 août 2014 est abrogé.

#### Article 10:

Le directeur général de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 10 juillet 2015

Amaury de Saint-Quentin



# Arrêté du 10 juillet 2015 modifiant la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Haute-Normandie

Le directeur général de l'ARS de Haute-Normandie

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D. 1432-42 et D.1432-43,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M Amaury de Saint-Quentin en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie,

Vu la réunion de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie du 3 juillet 2014.

#### **ARRETE**

Article 1 : Sont membres de cette commission au titre des différents collèges :

#### 1) Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

#### 1°a) Conseil régional:

Madame Simone CHARGELEGUE, titulaire; Madame Véronique BEREGOVOY, suppléante

#### 1°b) Conseils départementaux :

- Madame Agnès FIRMIN LE BODO, titulaire ; Madame Florence THIBAUDEAU, suppléante
- Madame Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, titulaire ; Suppléant en cours de désignation.

#### 1°c) Groupements de communes

Titulaire en cours de désignation ; suppléant en cours de désignation

#### 1°d) Communes

 Monsieur Olivier MOURET, adjoint au maire de Rouen, titulaire; Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de Cany-Barville, suppléant.

## 2) Collège 2 : Représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

2°a) Associations agréées au titre de l'article L114-1 du code de la santé publique :

- Madame Francine MARAGLIANO, AFTC 27, titulaire; Madame Christine MADELENAT, AFM, suppléante
- Monsieur Eric MEDRINAL, UNAFAM, titulaire; Monsieur François LEVEQUE, union des aveugles et malvoyants de Normandie, suppléant

### 2°b) Associations de retraités et de personnes âgées :

- Monsieur Michel LOISEL, CODERPA 27, titulaire; Monsieur Jean DE CRAENE, CODERPA 27, suppléant
- Monsieur Roger THELAMON, CODERPA 27, titulaire ; Madame Nicole LEROY, CODERPA 27, suppléante

## 2°c) Associations de personnes handicapées :

- Monsieur Jean-Pierre SIMON, ALPEAIH, titulaire; suppléant en cours de désignation
- Madame Marie-France NOGRETTE, APAJH 27 et 76, titulaire; suppléant en cours de désignation

## 3) Collège 3 : Représentants des Conférences de territoire

 Monsieur Jean-Philippe BOURDALEIX, représentant la conférence de territoire de Rouen Elbeuf, titulaire; suppléant en cours de désignation.

## 4) Collège 4 : Représentants des partenaires sociaux

- 4°a) Organisations syndicales de salariés représentatives :
  - Madame Sylvie AGLAVE, CFTC, titulaire; Suppléant en cours de désignation
- 4°b) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives :
  - Monsieur André BLAVIER, CGPME, titulaire; Madame Aline LOUISY LOUIS, CGPME, suppléante
- 4°c) Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales :
  - Docteur Jean-Marie SCHNELLER, titulaire; Monsieur Nicolas PLANTROU, suppléant
- 4°d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :
  - Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, titulaire ; Madame Raymonde DAVERTON, suppléante

## 5) Collège 5 : représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

- 5°a) Associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :
  - Monsieur Pascal HOSTE, Croix-rouge française, titulaire; Monsieur Guy SAYARET, Secours catholique, suppléant

#### 5°d) Mutualité française:

 Monsieur Jacques LETHUILLIER, FNMF, titulaire; Madame Véronique FAURE-GUEYE, FNMF, suppléante

## 6) Collège 7 : Représentants des offreurs des services de santé

7°e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- Madame Isabelle COLLY-FAVRE, URIOPSS, titulaire; Madame Gwenaël DUVAL, maison de vie Le Buis de Morsent, suppléante
- Madame Aline FRENOIS, l'ARRED, titulaire; Monsieur Emmanuel AFONSO, Les papillons blancs de l'Agglomération Rouennaise et du Pays de Caux, suppléant
- Monsieur Eric GOUNEL, IDEFHI, titulaire; Madame Clothilde HARITCHABALET, EPAEMSL, suppléante
- Monsieur Jean-Marc RIMBERT, ADPEP, titulaire; Monsieur Clément THEODORE, le Pré de la bataille, suppléant

## 7°f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

- Monsieur Thierry LEROY, EHPAD foyer Saint Joseph, titulaire; Monsieur Domínique MARIE DIT CHATEL, association l'Agora, suppléant
- Monsieur Jean-Marc VENARD, EHPAD les jardins de Matisse, titulaire; Madame Fabienne GUSTAVE, EHPAD les jardins d'Elodie, suppléante
- Monsieur Jacques DESMIDT, les Pâquerettes, titulaire; Monsieur Jean-Jacques LE LOUPP, URIOPSS, suppléant
- Madame Marie-Pierre LEGROS, résidence d'Eawy, titulaire; Madame Mathilde MAIRY,
   Service de la politique gérontologique du CH de Dieppe, suppléante

#### 7°g) Institutions accueillant des personnes en difficulté sociale :

 Monsieur Léonard NZITUNGA, association l'Abri, titulaire; Madame Sylvie LAROCHE, fondation de l'Armée du Salut, suppléante

#### 7°o) Professionnels de santé libéraux :

 Docteur Jean-Claude SOUBRANE, URPS des médecins, titulaire; suppléant en cours de désignation

## 7) Membres de la commission spécialisée Organisation des soins :

- Madame Annick ALLEAUME, Carsat Normandie, titulaire; Madame Claude DELACOUR, Carsat Normandie, suppléante.
- Monsieur Jean-Marc VIGNY, DouSoPal, titulaire; Docteur Laurent BASTIT, Onconormand, suppléant.

#### Article 2:

L'arrêté de composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Haute-Normandie du 10 juillet 2014 est abrogé.

Article 3 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 10 juillet 2015

Amaury de Saint-Quentin



#### Arrêté du 10 juillet 2015 modifiant la composition de la commission spécialisée de prévention de la CRSA de Haute-Normandie

Le directeur général de l'ARS de Haute-Normandie

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D. 1432-42 et D.1432-43,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M Amaury de Saint-Quentin en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie,

Vu la réunion de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie du 3 juillet 2014,

#### **ARRETE**

Article 1 : Sont membres de cette commission au titre des différents collèges :

1) Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

1°a) Conseil régional:

- Madame Céline BRULIN, titulaire ; Madame Michèle ERNIS, suppléante
- 1°b) Conseils départementaux :
  - Madame Agnès FIRMIN LE BODO, titulaire; Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT, suppléante
  - Madame Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, titulaire ; Suppléant en cours de désignation

#### 1°c) Groupements de communes :

- Titulaire en cours de désignation ; suppléant en cours de désignation

#### 1°d) Communes:

 Monsieur Olivier MOURET, adjoint au maire de Rouen, titulaire; Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de Cany-Barville, suppléant.

## 2) Collège 2 : Représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

2°a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique :

- Monsieur Hugo HENNETON, association Aides, titulaire; Monsieur Benoit BEAUDOIN, FNATH, suppléant.
- Madame Mauricette DUPONT, AFD, titulaire; Monsieur Arnaud BESNEVILLE, UDAF 76, suppléant
- Monsieur Michel PONS, Coordination Handicap Normandie, titulaire; Madame Danièle RADEGON, VMEH 27, suppléante.
- Docteur Yvon GRAIC, ligue contre le cancer 76, titulaire; Monsieur Bernard DUEZ, alcool assistance, suppléant.

#### 2°b) Associations de retraités et de personnes âgées :

 Monsieur Roger THELAMON, CODERPA 27, titulaire; Madame Nicole LEROY, CODERPA 27, suppléante.

### 2°c) Associations de personnes handicapées :

Titulaire en cours de désignation ; suppléant en cours de désignation

## 3) Collège 3 : Représentants des Conférences de territoire

Docteur Laurent VERZAUX, représentant la conférence de territoire du Havre, titulaire;
 Docteur Nicolas PUECH, représentant la conférence de territoire du Havre, suppléant.

#### 4) Collège 4 : Représentants des partenaires sociaux

4°a) Organisations syndicales de salariés représentatives :

Madame Naïma SOUAGUIA, CGT, titulaire; Madame Nathalie POTTIER, CGT, suppléante.

#### 4°b) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Madame Sidonie COUTARD, MEDEF, titulaire; Monsieur Jack LAPEYRE, MEDEF, suppléant.
- 4°c) Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales :
  - Docteur Jean-Marie SCHNELLER, titulaire ; Monsieur Nicolas PLANTROU, suppléant.

## 4°d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, titulaire; Madame Raymonde DAVERTON, suppléante.

## 5) Collège 5 : Représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

- 5°a) Associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :
  - Docteur Christian CARTIER, Médecins du monde, titulaire; Docteur Alain GOUIFFES, RRAPP, suppléant.
- 5°b) Caisse d'assurance retraite et de santé au travail :
  - Monsieur Jean-Yves YVENAT, titulaire; Monsieur Jean-François CAPO-CANELLAS, suppléant
- 5°c) Caisses d'allocations familiales :
  - Madame Frédérique ROBART, titulaire ; Monsieur Stéphane LAINE, suppléant
- 5°d) Mutualité française :
  - Monsieur Jacques LETHUILLIER, titulaire ; Madame Véronique FAURE-GUEYE, suppléante

## 6) Collège 6 : Représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- 6°a) Services de santé scolaire et universitaire :
  - Titulaire en cours de désignation ; suppléant en cours de désignation
- 6°b) Services de santé au travail :
  - Monsieur Patrick MORON, titulaire ; Madame Nelly FOUCHARD, suppléante
- 6°c) Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :
  - Madame Laetitia ABBAMONTE, titulaire; Docteur Nathalie BONATRE, suppléante
- 6°d) Organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :
  - Madame Marion BOUCHER, IREPS, titulaire; Monsieur Stéphane DURECU, ANPAA, suppléant.
- 6°e) Organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :
  - Monsieur Alain TRUGEON, OR2S, titulaire ; Monsieur François MICHELOT, OR2S, suppléant
- 6°f) Associations de protection de l'environnement :
  - Madame Françoise LEVAVASSEUR, CARDERE, titulaire; Madame Annie LEROY, Ecologie pour le Havre, suppléante.

#### 7) Collège 7 : Représentants des offreurs des services de santé

- 7°a) Etablissements publics de santé :
  - Docteur Sadeq HAOUZIR, CHS Le Rouvray, titulaire; Docteur Valérie PERA-GUILLOT, nouvel hôpital de Navarre, 1<sup>ère</sup> suppléante; Docteur Sylvie CHASTAN, nouvel hôpital de Navarre, 2<sup>èrre</sup> suppléante.

7°e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

 Madame Isabelle COLLY-FAVRE, URIOPSS, titulaire; Madame Gwenaël DUVAL, maison de vie Le Buis de Morsent, suppléante.

7°o) Professionnels de santé libéraux :

- Docteur Jean-Claude SOUBRANE, URPS des médecins, titulaire; suppléant en cours de désignation.
- Monsieur Jean-Michel DALLA-TORRE, URPS des masseurs-kinésithérapeutes, titulaire;
   Monsieur Christian TERRIEN, URPS des masseurs-kinésithérapeutes, suppléant.

#### Article 2:

L'arrêté de composition de la commission spécialisée de prévention de la CRSA de Haute-Normandie du 10 juillet 2014 est abrogé.

Article 3 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 10 juillet 2015



#### PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**CABINET** 

Rouen, le

**BUREAU DES AFFAIRES GENERALES** 

Affaire suivie par Maryse MORET Tél. 02 32 76 53 28 Fax 02 32 76 54 67

Mél.: maryse.moret@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime

à

Madame la ministre de la Justice garde des Sceaux cabinet section décorations 13, place Vendôme 75001 PARIS

Objet :Ordre national du Mérite - Monsieur Olivier JOUGLA

P.J. : 1 mémoire

Je vous adresse, sous ce pli, revêtu de mon avis favorable, le mémoire de proposition au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite de Monsieur Olivier JOUGLA, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre (76).

Le préfet

Pierre-Henry MACCIONI



#### PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil normal n° 73 publié le 16 juillet 2015 (ce recueil contient 3 trois tomes)

**Sommaire** 

Tome 3

Consultable: <a href="http://www.seine-maritime.gouv.fr">http://www.seine-maritime.gouv.fr</a>

## Sommaire du recueil normal n° 73 publié le 16 juillet 2015

## Tome 3

#### Académie de Rouen

- Arrêté du 9 juillet relatif à la liste des enseignants conduisant les stages de remise à niveau organisés pendant la période du 6 juillet au 10 juillet 2015
- Arrêté du 9 juillet relatif à la liste des enseignants conduisant les stages de remise à niveau organisés pendant la période du 24 août au 28 août 2015

## Agence régionale de santé de Haute-Normandie

- Décision du 23 juin 2015 portant agrément régional des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou santé publique
- Arrêté du 10 juillet 2015 modifiant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie
- Arrêté du 10 juillet 2015 portant modification de la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Haute-Normandie
- Arrêté du 10 juillet 2015 portant modification de la composition de la commission spécialisée de prévention de la CRSA de Haute-Normandie

## Centre Hospitalier intercommunal Elbeuf, Louviers, Val de Reuil

- Décision 2015/32/DG - nomination du régisseur des recettes et d'avances du budget H

## Centre hospitalier du Havre

- Décision du 13 juillet 2015 N°2015-11 portant délégation de signature

## Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture de la forêt

- Décision du 10 juillet 2015 en matière de subdélégation d'activités

## Préfecture de la Seine-Maritime

#### DRCLE

- Arrêté du 9 juillet 2015 portant habilitation dans le domaine funéraire ( pompes funèbres Hinfray)
- Arrêté du 9 juillet 2015 portant habilitation dans le domaine funéraire (pompes funèbres dieppoises)

## Suite sommaire du recueil normal n° 73 publié le 16 juillet 2015 - Tome 3

## Secrétariat général

- Arrêté du 8 juillet 2015 n°15-52 bis portant création du comité local des usagers de la préfecture de la Seine-Maritime

## Secrétariat général aux affaires régionales

- Arrêté du 9 juillet portant modification de la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen
- Arrêté modificatif n°4 du 9 juillet portant composition nominative du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Haute-Normandie

## Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord

- Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 n° 63/2015 portant désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est mer du Nord
- Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 n° 62/2015 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de la façade Manche Est mer du Nord

\*\*\*\*/\*\*\*\*



#### Décision n° 2015-32/DG

क्राव्यकाव्य

## Nomination du régisseur de recettes et d'avances du budget H

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf-Louviers/Val de Reuil, soussignée,

Vu la décision n° 2012-02/DG en date du 6 janvier 2012 instituant une régie de recettes et d'avances du budget H du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf-Louviers/Val de Reuil, pour l'encaissement des repas délivrés au personnel et aux visiteurs et pour le paiement des fournitures ou services divers urgents, du carburant automobile, des billets de train ou de transports en commun, des parkings, des péages, des achats sur foires et marchés, des gratifications et des remboursements des recettes préalablement encaissées par la régie,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 juin 2015,

#### DECIDE

Article 1 : Madame CATARINO Lucia est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances du budget H avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci,

<u>Article 2</u>: En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame CATARINO Lucia sera remplacée par :

- Madame DIONGO Mélissa, régisseur suppléant,
- Madame FONTAINE Véronique, régisseur suppléant

Article 3: Madame CATARINO Lucia est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 760 euros.

Article 4: Madame CATARINO Lucia percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 140 euros,

Article 5: Madame DIONGO Mélissa et Madame FONTAINE Véronique, régisseurs suppléants, percevront une indemnité de responsabilité d'un montant fixé par la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle elles assureront effectivement le fonctionnement de la régie,

<u>Article 6</u>: Le régisseur titulaire et les régisseurs suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectivement effectué,

Article 7: Le régisseur titulaire et les régisseurs suppléants ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal,

<u>Article 8</u>: Le régisseur titulaire et les régisseurs suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôles qualifiés,

Article 9 : Le régisseur titulaire et les régisseurs suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006,

Article dernier: La décision n° 2008-014/DG du 25 septembre 2008, modifiée par la décision n° 2011-55/DG du 26 mai 2011, modifiée par la décision n° 2012-05/DG du 6 janvier 2012, modifiée par la décision n° 2014-68/DG du 23 octobre 2014 portant nomination du régisseur de recettes et d'avances du budget H et toutes les décisions antérieures sont abrogées.

രെങ്കരു

Fait à Saint Aubin les Elbeuf, le 30 juin 2015

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf - Louviers - Val de Reuil

Véronique HAMON

Le régisseur titulaire, (précédé de la mention manuscrite «Vu pour acceptation »)

Lucia CATARINO

Le régisseur suppléant (précédé de la mention manuscrite «Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

Mélissa DIONGO

Le régisseur suppléant (précédé de la mention manuscrite «Vu pour acceptation »)

Véronique FONTAINE

ou pour acceptation

<u>Décision transmise pour information à :</u>
Monsieur le Trésorier Principal d'Elbeuf,
DACQ / DAFSI / DEHPA / DPRS / DSTH / SITE de LOUVIERS
Dossiers individuels intéressés
Intéressés
Dossier décision au secrétariat

# Décision n° 2015 - 11

# Portant délégation de signature

Le Directeur Général du Groupe Hospitalier du Havre,

Vu l'arrêté Ministériel du 19 avril 2007 portant nomination de Monsleur Philippe PARIS, Directeur Général,

Vu l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005, simplifiant le régime juridique des établissements de santé,

Vu l'article L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le Règlement Intérieur de l'Etablissement,

### Décide

## Dispositions générales

### Article 1

Sont de la compétence du Directeur Général : Monsieur Philippe PARIS

- les conventions de coopération internationale
- les conventions de transactions
- les conventions de coopération avec les établissements de santé publics ou privés
- les conventions d'associations au fonctionnement du service public hospitalier d'établissements privés ne participant pas à ce service public
- les conventions de mise à disposition de personnel
- les autres conventions et accords avec des organismes extérieurs générant ou susceptibles de générer des charges financières imprévues pour l'institution
- les contrats internes conclus en application de la délégation de gestion
- les actes concernant les relations internationales
- les réquisitions du comptable
- les marchés
- les créations de régies d'avances et les nominations de régisseurs d'avance
- les actes relatifs aux opérations immobilières
- les actes relatifs à la participation à une société d'économie mixte locale
- les décisions d'ester en justice
- les décisions relatives aux emprunts

- les décisions relatives aux dons et legs
- les décisions de recours à des collaborateurs occasionnels
- ainsl que tous autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Groupe Hospitalier du Havre.

### Article 2

Délégation est donnée à Madame Valérie BILLARD, Secrétaire Général, à l'effet de signer tous actes administratifs et d'ordonnancement relevant de la compétence du Directeur Général, tous documents et correspondances concernant les affaires courantes de sa compétence, y inclus tous documents portant instruction à l'égard des Directeurs pour les affaires résultant de leurs attributions respectives.

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe PARIS, Directeur Général, délégation est donnée à Madame Valérie BILLARD, Secrétaire Général pour signer tous les actes mentionnés à l'article 1.

En cas d'empêchement simultané de Monsieur Philippe PARIS et de Madame Valérie BILLARD, délégation est donnée à Monsieur Jérôme RIFFLET, Directeur des Finances et du Pilotage de Gestion, à l'effet de signer tous les actes mentionnés à l'arlicle 1.

En cas d'empêchement simultané de Monsteur Philippe PARIS et de Madame Valérie BILLARD, et de Monsteur Jérôme RIFFLET, détégation est donnée à Monsteur Nicolas FLEURENDIDIER, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes mentionnés à l'article 1.

### Section 1 : Pôle Stratégie et Pilotage

Sous-section 1 : Secrétariat Général

### Article 3

Délégation est donnée à Madame Valérle BILLARD, Secrétaire Général, à l'effet de signer :

- les actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction (y compris les documents relatifs aux procédures police justice).
- les actes dans le champ de la préparation et diffusion des plans d'urgence et procédure d'organisation générale de l'établissement.
- les conventions et accords avec des organismes extérieurs ainsi que les marchés et tous documents y afférant relevant des attributions de l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur en la matière

### Article 4

Délégation est donnée à Madame Lydle GOSSELIN, Attachée d'Administration, responsable des Affaires Générales, à l'effet de signer les pièces citées à l'article 3, à l'exclusion des conventions et accords avec des organismes extérieurs ainsi que des marchés et tous documents y afférant relevant des attributions de l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur en la matière.

### Sous-section 2 : Direction des Finances et du Pilotage de Gestion

### Article 5

Délégation est donnée à **Monsleur Jérôme RIFFLET**, Directeur des Finances et du Pilotage de Gestion, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction y inclus, dans le respect des procédures établies au sein de l'établissement :

- les ordres de missions du personnel de cette direction,
- les conventions et accords avec des organismes extérieurs, autres que ceux visés à l'article
   1, dont les conventions de tiers payant avec les mutuelles,
- les décisions portant nomination de régisseurs, de sous-régisseurs ou de préposés affectés à
   l'encaissement des recettes,
- le caractère exécutoire des délibérations budgétaires et financières,
- le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses,
- les larifs.

sont exclus de cette délégation les contrats d'emprunt.

### Article 6

Délégation est donnée à Monsteur Jérôme RIFFLET, Directeur des Finances et du Pilotage de Gestion, à l'effet de signer toutes pièces d'ordonnancement, de dépenses et de recettes, mandats et pièces justificatives, tous titres de recettes et bordereaux d'émission, à l'exclusion :

- du compte financier
- des décisions modificatives de crédits
- des décisions de virements de crédits
- des décisions d'admission en non valeur

En cas d'absence de Monsieur Jérôme RIFFLET, délégation est donnée à Madame Carole MILCENT, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les pièces citées aux articles 5 et 6.

### Article 7

Délégation est donnée à Madame Karlne DUPUIS, Ingénieur Hospitalier, responsable de l'accueil et de la facturation, à l'effet de signer tout courrier relalif à la gestion courante du service accueil – facturation et les bordereaux de recettes de facturation incombant à son service.

Sous-section 3 : Direction des Affaires Générales et de la Politique de Santé du Territoire

### Article 8

Délégation est donnée à Madame Mailys MOUGINOT, Directeur des Affaires Générales et de la Politique de Santé du Territoire, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction, à l'exclusion des conventions et accords avec des organismes extérieurs ainsi que des marchés et tous documents y afférant relevant des attributions de l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur en la matière.

### Article 9

Délégation est donnée à Madame Lydle GOSSELIN, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable des Affaires Générales, à l'effet de signer les pièces citées à l'article 8.

### Sous-section 4 : Direction de la Communication et de la Santé Publique

### Article 10

Délégation est donnée à Madame Sylvie BEAUCOUSIN, Directrice de la Communication et de la Santé Publique, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction, y inclus les ordres de mission du personnel de cette direction, à l'exclusion des conventions et accords avec des organismes extérieurs ainsi que des marchés et tous documents y afférant relevant des attributions de l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur en la matière.

### Section 2 : Pôle Ressources Humaines

### Sous-section 1: Direction des Ressources Humaines

#### Article 11

Délégation est donnée à **Monsteur Nicolas FLEURENTDIDIER**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction y inclus, dans le respect des procédures établies au sein de l'établissement :

- les décisions portant effet financier en matière de personnet non médical,
- les décisions nominatives concernant le personnel non médical, hors cadres directeurs et directeurs de soins,
- les conventions de stage avec les établissements d'enseignement public ou privé, supérieurs ou secondaires, les écoles professionnelles, les écoles paramédicales extérieures au GHH, pour l'accueil de stagiaires en formation initiale ou continue, non assorties de clauses financières,
- tous documents afférant aux marchés publics, hors les marchés eux-mêmes,
- les conventions et accords avec des organismes extérieurs autres que ceux visés à l'article
- l'ensemble des décisions concernant les sanctions disciplinaires,
- les états de paye du personnel non médical,
- les contrats de travail non médicaux.

Et pour les affaires concernant cette direction,

- les bons de commande,
- les engagements comptables,
- les constats de service fait,
- les liquidations.

En cas d'empêchement de Monsieur Nicolas FLEURENTDIDIER, Directeur des Ressources Humaines, la même délégation est donnée à Monsieur Tony HOULLIER, Attaché principal d'Administration Hospitalière, responsable de la cellule Carrière Paie Retraite.

### Article 12

Délégation est donnée à Monsleur Tony HOULLIER, Attaché principal d'Administration Hospitalière, responsable de la cellule Carrière Paie Retraite, à l'effet de signer les décisions nominatives concernant la carrière et la retraite des agents, la rémunération, les décisions de reconnaissance d'accident de travail et de maladie professionnelle, les demandes de contrôles médicaux et d'expertises médicales.

### Article 13

Délégation est donnée à

- Monsteur Tony HOULLIER, Attaché principal d'Administration Hospitolière, responsable de la cellule Carrière Paie Retraite.
- Madame Karlna AKROUR, Cadre Supérieur de Santé, responsable du Service Formation,
- Madame Aurélle THILLARD, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable de la cellule Politique Sociale et Conditions de travail,
- Madame Alexandra BLANCHARD, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable de la cellule Effectifs et Recrutements,
- Madame Carlne GUILLEMANT, Technicien Supérieur Hospitalier, chargée de la veille juridique de la DRH,
- Madame Florence BEYE, Technicien Supérieur Hospitalier, responsable du Service Absentéisme,

à l'effet de signer les certificats administratifs et les copies conformes des décislons concernant la gestion du personnel non médical.

### Article 14

Délégation est donnée à **Madame Karina AKROUR**, Cadre Supérieur de Santé, responsable du Service Formation à la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer :

- les demandes de paiement des frais de formation des organismes et des frais de missions des agents en formation continue, présentées à l'ANFH,
- les conventions de formation,
- les conventions de stage,
- les états de frais, certificats et courriers liés au Dispositif de Formation Médicale Continue.

### Article 15

Délégation de signature est donnée au **Docteur Marc TOUTAIN**, Directeur du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence à effet de signer les conventions de formation délivrées par le CESU.

### Article 16

Délégation est donnée à Madame Florence BEYE, Technicien Supérieur Hospitalier, responsable du Service Absentélsme, à l'effet de signer les bons de commandes d'expertise médicale de contrôle médical ainsi que les déclarations d'accidents de travall.

### Article 17

Délégation est donnée à Madame Aurélie THILLARD, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable de la cellule Politique Sociale et Conditions de travail, à l'effet de signer :

- les autorisations d'ouverture et d'utilisation des CEI.

#### Article 18

Délégation est donnée à Madame Alexandra BLANCHARD, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable de la cellule Effectifs et Recrutements, à l'effet de signer :

- les courriers et décisions des affectations,
- les conventions de stage.

### Article 19

Délégation est donnée à Madame Marle-Claude JAYOT, Directeur des Soins, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, à l'effet de signer les correspondances et les documents concernant les affaires de l'institut, y inclus, dans le respect des procédures établies au sein de l'établissement :

- les conventions de stage des étudiants et élèves de l'institut,
- les conventions établies pour les étudiants cadres de santé venant en stage au sein de l'IFSI,
- les demandes d'aide à la formation émanant d'organismes extérieurs prenant en charge tout ou partie des frais de scolarité des étudiants et élèves, les conventions y afférant, ainsi que les devis et mémoires relatifs aux coûts de scolarité, établis conformément à la décision annuelle du Directeur Général du GHH, qui en fixe le montant.

### Article 20

Madame Maria DUBIK, Cadre du Service Social du Groupe Hospitalier du Havre, bénéficie d'une délégation à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires du service social. Elle est également habilitée à signer les ordres de mission du personnel de ce service.

#### Article 21

Madame Brigitte ESTRIER, Cadre Supérieur de Santé, responsable de la Crèche Kinoko du Groupe Hospitalier du Havre, bénéficie d'une délégation à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de la crèche. Elle est également habilitée à signer les ordres de mission du personnel de ce service.

### Article 22

En matière de gestion du personnel, les Directeurs et Directeurs adjoints des Directions fonctionnelles ainsi que des Directions de site ont délégation pour signer toutes pièces écrites concernant la notation des personnels et les avertissements infligés comme sanction disciplinaire ainsi que les ordres de mission des personnels qui leur sont rattachés hiérarchiquement.

Sous-section 2 : Direction des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'Ingénierie Biomédicale

#### Article 23

Délégation est donnée à Madame Julie VALLA, Directeur des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'Ingénierte blomédicale à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les Affaires Médicales et de la Recherche Clinique, dans le respect des procédures établies au sein de l'établissement :

- les décisions nominatives concernant le personnel médical,
- les états de paye du personnel médical,
- les conventions,
- les accords avec des organismes extérieurs autres que ceux visés à l'article 1,
- les contrats de travail des personnels médicaux contractuels,
- les conventions et accords avec des organismes extérieurs autres que ceux visés à l'article
   1,
- les marchés conclus sur le fondement d'accords cadres pour un montant inférieur à 20 000€,
- les documents afférant aux marchés,
- les certificats administratifs et les copies certifiées conformes,

En cas d'absence de Madame Julie VALLA, Directeur des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'Ingénierie blomédicale, délégation est donnée à Madame Stéphanie GOURLIN, attachée d'administration à la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique.

### Article 24

Madame Julie VALLA, Directeur des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'ingénierie blomédicale, bénéficie d'une délégation à l'effet de signer, pour les affaires concernant l'ingénierie biomédicale :

- les bons de commande,
- les engagements comptables,
- les constats de service fait,
- les liquidations,
- les ordres de service,
- les procès-verbaux de réception des fournitures et prestations de service,
- le décompte général et définitif.

### Article 25

Délégation est donnée à Madame Hélène BUGEL, Ingénieur Blomédical, à l'effet de signer, pour les comptes de classe 6 et 2 :

- les bons de commande,
- les engagements comptables,
- les factures.

### Article 26

Délégation est donnée à Madame Catherine NAZE-TREHET, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer :

- les bons de commande et factures pour les comptes d'exploitation (classe 6),
- les procès-verbaux de réception,
- les bons de commandes et les factures de classe 2.

### Article 27

Monsieur Patrick GEORGES, Technicien Supérieur Hospitalier, responsable du service de maintenance biomédicale, est habilité à signer les bons de commande et les engagements comptables de classe 6 pour les comptes de maintenance à la Direction des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'ingénierie biomédicale.

### Sous-section 3 : Coordination Générale des Soins

### Article 28

Délégation est donnée à Madame Marle MAYEUX-POTTIEZ, Directeur, Coordinateur Général des Soins, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction, à l'exclusion des conventions et accords avec des organismes extérieurs ainsi que des marchés et tous documents y afférant relevant des attributions de l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur en la matière.

Madame Marle MAYEUX-POTTIEZ, Directeur, Coordinateur Général des Soins, reçoit détégation pour signer les ordres de mission de l'encadrement soignant supérieur et tous documents liés à la gestion directe du personnel affecté à la direction des soins, notamment les tableaux de services, les congés et absences autorisées au titre de la réduction du temps de travail, ainsi que les congés annuels et les évaluations.

## Section 3 : Pôle Moyens Techniques et Achats

### Sous-section 1 : Direction des Ressources Matérielles et Logistiques

### Article 29

Délégation est donnée à Monsleur Mathleu GAYRARD, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction, y Inclus, dans le respect des procédures établies au sein de l'établissement :

- les conventions et accords avec des organismes extérieurs à l'exception de ceux mentionnés à l'article 1,
- les marchés conclus sur le fondement d'accords cadres pour un montant inférieur à 20 000€,
- les documents afférant aux marchés,

### Article 30

En cas d'empêchement de Monsleur Mathleu GAYRARD, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques, délégation est donnée à Madame Régine DAVID, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer tous actes administratifs, les copies certifiées conformes ainsi que les documents et correspondances concernant les affaires de cette Direction, à l'exception des conventions et accords avec les organismes extérieurs et les documents afférents aux marchés publics.

### Article 31

Monsleur Mathleu GAYRARD, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques, bénéficie d'une délégation à l'effet de signer, pour les affaires concernant cette direction :

- les bons de commande,
- les constats de service fait,
- les engagements comptables,
- les liquidations,
- les procès-verbaux de réception définitive,
- les certificats administratifs et copies conformes (hors ceux afférant à des dépenses d'investissement).

et à Madame Régine DAVID, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer ces mêmes documents hors ceux afférant à des dépenses d'investissement, que Madame Régine DAVID n'est habilitée à signer qu'en cas d'empêchement de Monsteur Mathleu GAYRARD.

### Article 32

Délégation est donnée à **Monsieur Ahcène ALLICHE**, Technicien Supérieur hospitalier, à l'effet de signer : les bons de commande,

- les engagements comptables.

pour les achats concernant cette direction.

### Article 33

Délégation est donnée à Madame Alexandra DUMONT, adjoint des cadres, à l'effet de signer :

- les bons de commande,
- les constats de service fait,
- les engagements comptables.

pour la Cellule Approvisionnement.

### Article 34

Délégation est donnée à Monsteur Mathleu GAYRARD, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques, pour exercer les fonctions de Comptable matières correspondant aux activités suivantes :

- gestion des magasins,
- réception des biens immobiliers, fournitures et prestations de service,
- contrôle des livraisons effectuées dans les magasins placés sous sa responsabilité,
- liquidation des factures,
- tenue de la comptabilité des stocks,
- conservation des blens immobiliers,
- tenue de la comptabilité d'inventaire.

### Article 35

Délégation est donnée à Monsleur Philippe BELLEC, Ingénieur Logistique, à l'effet de signer :

- les constats de service fait,

pour les achats concernant les magasins généraux et la Logistique.

### Article 36

Délégation est donnée à Monsleur Gérard POITOUT, Ingénieur Blanchisserie, à l'effet de signer :

- les constats de service fait,

pour les achats concernant la Blanchisserie.

### Article 37

Délégation est donnée à Monsleur Bernard FAGNONI, Ingénieur Restauration, à l'effet de signer :

- les constats de service fait,

pour les achais concernant la Restauration.

### Article 38

Délégation est donnée à Monsleur Mathieu MATON, Attaché d'Administration hospitalières, à l'effet de signer :

- Les actes liés à l'attribulion et à la notification des marchés,
- tous actes administratifs, documents et correspondances afférents aux marchés publics,

pour les marchés concernant la Direction des Ressources Matérielles et Logistiques.

13/07/2015

Direction Générale - VB/LG - Délégation de signature

Page 14/25

### Article 39

Délégation est donnée à Monsleur Mathleu MATON, Attaché d'Administration hospitalières, à l'effet de signer :

- les liquidations,

Pour la Directions des Ressources Matérielles et Logistiques, La Direction des Travaux et du Patrimoine, La Pharmacie et la Direction des Affaires Médicales, de la Recherche clinique et de l'Ingénierie Biomédicale.

### Sous-section 2: Direction des Travaux et du Patrimoine

### Article 40

Délégation est donnée à **Monsteur Pascal VITTECOQ**, Directeur des Travaux et du Patrimoine, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de cette direction y inclus, dans le respect des procédures établies au sein de l'établissement :

- les conventions et accords avec des organismes extérieurs autres que ceux visés à l'art.1
- les marchés conclus sur le fondement d'accords cadres pour un montant inférieur à 20 000€,
- les documents afférant aux marchés,
- les certificats administratifs et les copies certifiées conformes.

### Article 41

En cas d'empêchement de Monsieur Pascal VITTECOQ, délégation est donnée à :

Monsleur Mathleu BIGO, Ingénieur en chef à la Direction des Travaux et du Patrimoine,

Monsleur Fablen LE LEZ, Ingénieur Hospitalier à la Direction des travaux et du Patrimoine,

Monsleur Stéphane TURLE, Technicien Supérieur Hospitalier à la Direction des travaux et du

Patrimolne,

à l'effet de signer tous les actes administratifs et d'ordonnancement relevant de la compétence du Directeur des Travaux et du Patrimoine, à l'exception des conventions et accords avec des organismes extérieurs.

### Article 42

Monsteur Pascal VITTECOQ, Directeur des Travaux et du Patrimolne, bénéficie d'une délégation à l'effet de signer, pour les affaires concernant cette direction :

- les bons de commande,
- les engagements comptables,
- les constats de service fait,
- les liquidations,
- les ordres de service.
- les procès-verbaux de réception des blens immobiliers, des fournitures et prestations de service,
- le décompte général et définitif.

En cas d'empêchement de **Monsleur Pascal VIITECOQ**, la même délégation, à l'exception du décompte général et définitif, est donnée à **Monsleur Ludovic LEBOUGAULT**, Ingénieur Hospitalier et **Monsleur Eric LOISEL**, Ingénieur Hospitalier principal.

Madame Ghislaine ALFARELA, Adjoint des Cadres, est habilitée à signer, pour les achats de fournitures d'ateliers de la Direction des Travaux et du Patrimoine :

- les bons de commande,
- les engagements comptables,
- les constats de service fait,
- les procès-verbaux de réception des biens immobiliers, des fournitures et prestations de service,

et, en l'absence de Monsleur Pascal VITTECOQ, les liquidations relatives à ces mêmes achats.

### Article 43

Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à effet de déposer plainte auprès des forces de l'ordre au nom du Groupe Hospitalier du Havre :

Monsieur Laurent JAMOT Monsieur Fablen GROULT Monsieur David LEFEBVRE

### Sous-section 4 : Direction du Système d'Information

#### Article 44

Délégation est donnée à Monsleur Grégolre LEBREUILLY, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de la Direction du Système d'Information, y inclus, dans le respect des procédures établies au sein de l'établissement :

- les conventions et accords avec des organismes extérieurs autres que ceux visés à l'article 1,
- les documents afférant aux marchés, hors les marchés eux-mêmes,
- les certificats administratifs et les copies certifiées conformes,
- les bons de commande,
- les engagements comptables,
- les constats de service fait,
- les liquidations,
- les ordres de service,
- les procès-verbaux de réception des biens immobiliers, des fournitures et prestations de service,
- le décompte général et définitif.

En cas d'absence de Monsleur Grégoire LEBREUILLY, délégation est donnée à Monsleur Philippe ROUAS, Chef Centre Informatique, à l'effet de signer les plèces cilées à l'article 39.

En cas d'empêchement simultané de **Monsleur Grégoire LEBREUILLY** et de **Monsleur Philippe ROUAS**, la même délégation est donnée à **Monsleur Mathleu GAYRARD**, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques.

### Section 4: Direction de sites

### Article 45

Madame Laurence BIARD, Directeur du Pôle Psychiatrie (Hôpital Pierre Janet et structures annexes et extrahospitalières), bénéficie d'une délégation à l'effet de signer tous documents, notes et correspondances concernant les affaires courantes de cette direction, y compris les conventions d'animations culturelles et conventions de stage sans conséquence financière pour te GHH, à l'exclusion des ordres de mission des personnels placés sous la responsabilité d'un autre Directeur.

En cas d'empêchement de Madame Laurence BIARD, la délégation est donnée à Madame Noria BELAID, cadre supérieur de pôle, à l'effet de signer tous documents, notes et correspondances concernant les affaires courantes de cette direction.

### Article 46

Madame Ludivine GROULT, Directeur du pôle à orientation gériatrique et SSR et Directeur des sites Pasteur, Sanvic, Rouelles, et du bâtiment « Les Terrasses de Flaubert » bénéficie d'une délégation à l'effet de signer tous documents, notes et correspondances concernant les affaires courantes de sa compétence, y compris les conventions d'animations culturelles et conventions de stage sans conséquence financière pour le GHH, à l'exclusion des ordres de mission des personnels placés sous la responsabilité d'un autre Directeur.

### Section 5 : Etat civil et gestion administrative des patients

### Article 47

En cas de besoin, notamment pour assurer la continuité de l'établissement pendant la cadre administrative, délégation est donnée à :

Madame Valérie BILLARD, Secrétaire Général,

Madame Laurence BIARD, Directeur du Pôle Psychlatrie,

Monsjeur Nicolas FLEURENTDIDIER, Directeur des Ressources Humaines,

Monsieur Mathleu GAYRARD, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques,

Madame Lydle GOSSELIN, Attachée d'Administration responsable des Affaires Générales,

Madame Ludivine GROULT, Directeur des Résidences Hospitalières pour Personnes Agées,

Monsteur Grégoire LEBREUILLY, Directeur du Système d'Information,

Madame Marle MAYEUX-POTTIEZ, Directeur, Coordinateur Général des Soins,

Madame Mailys MOUGINOT, Directeur des Affaires Générales et de la Politique de Santé du Territoire.

Monsleur Jérôme RIFFLET, Directeur des Finances et du Pilotage de Gestion,

Madame Julie VALLA, Directeur des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'ingénierie biomédicale,

Monsleur Pascal VITTECOQ, Directeur des Travaux et du Patrimoine.

### à l'effet de signer les actes suivants :

- les admissions et sorties de patients,
- les hospitalisations sous contrainte,
- les registres d'Etat Civil, naissance et décès,
- les demandes d'autopsie,
- les prélèvements d'organes,
- les transports de corps sans mise en bière,
- les procurations,
- les demandes de mise sous tutelle et mesures de sauvegarde.

#### Article 48

Les documents réglementaires visés dans la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge et ses décrets d'application et les demandes de mises sous tutelle et les mesures de sauvegarde du ressort de la compétence du Directeur d'établissement sont de la compétence de Monsleur Philippe PARIS. Directeur Général.

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe PARIS**, la même délégation est donnée à **Madame Laurence BIARD**, Directeur du Pôle Psychiatrie.

En cas d'absence simultanée de Monsleur Philippe PARIS et de Madame Laurence BIARD, notamment pendant les gardes administratives, la même délégation est donnée à :

Madame Valérie BILLARD, Secrétaire Général,

Madame Laurence BIARD, Directeur du Pôle Psychiatrie,

Monsleur Nicolas FLEURENTDIDIER, Directeur des Ressources Humaines,

Monsleur Mathleu GAYRARD, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques,

Madame Lydle GOSSELIN, Attachée d'Administration responsable des Affaires Générales,

Madame Ludivine GROULT, Directeur des Résidences Hospitalières pour Personnes Agées,

Monsleur Grégoire LEBREUILLY, Directeur du Système d'Information,

Madame Marle MAYEUX-POTTIEZ, Directeur, Coordinateur Général des Soins,

Madame Maîlys MOUGINOT, Directeur des Affaires Générales et de la Politique de Santé du Territoire,

Monsleur Jérome RIFFLET, Directeur des Finances et du Pilotage de Gestion,

Madame Julie VALLA, Directeur des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'ingénierie biomédicale,

Monsieur Pascal VITTECOQ, Directeur des Travaux et du Patrimoine.

### Article 49

Délégation est donnée aux personnes suivantes, affectées à la chambre mortuaire, à l'effet de signer les demandes de transfert de corps sans mise en bière :

Monsleur William ALAIN,

Monsieur Bruno DELAMARE,

Monsieur François GRANDJOUAN,

Monsleur Romuald LEDRU,

Monsleur Pascal LEFRANCOIS,

Monsleur Didier SAUNIER.

### Article 50

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer le formulaire d'interrogation du Registre National de l'Agence de Biomédecine :

M. le Docteur Gabriel COLAS, Chef de service de réanimation chirurgicale,

M. le Docteur Abdelaziz EL HAITE, Praticien Hospitalier en anatomie pathologique,

M. le Docteur Edouard PERDUE LEGENDRE, Praticien Hospitalier en réanimation médico-chirurgicale,

Mme Mireille QUESNEY, Coordinatrice inter établissements,

M. François LENGRONNE, Faisant Fonction de Cadre du service d'anesthésie,

M. Thierry PERON, Cadre de Pôle Médico-Technique 2,

Mme Mirelle LE METEIL, IDE Coordonnatrice,

Mme Myrlam PEREIRA, IDE coordonnatrice,

Mme Laure JOSEPHAU, IDE en réanimation chirurgicale,

Mme Agnès LEPILLIER, IDE coordonnatrice,

### Article 51

Délégation est donnée à :

Madame Isabelle LEFEBVRE, Chargée de l'Etat civil à l'hôpital Jacques Monod,
Madame Véronique NAZE, Chargée de l'Etat civil à l'hôpital Jacques Monod,
Madame Nathalle GERVAIS, Agent d'accueil suppléante d'état civil à l'Hôpital Monod,
Madame Catherine HOUDOU, Chargée de l'état civil à l'hôpital Jacques Monod,
Madame Sandrine LOPEZ, Agent d'accueil suppléante d'état civil à l'hôpital Flaubert,
à l'effet de signer les registres de naissances et de décès.

## Section 6: Situations exceptionnelles

### Article 52

Les personnes ct-dessous nommément désignées ont délégation, lorsqu'ils pilotent la cellule de crise dans le cas d'un déclenchement du Plan Blanc, à l'effet de signer tous les actes administratifs et d'ordonnancement relevant de la compétence du Directeur Général :

Madame Valérle BILLARD, Secrétaire Général,

Madame Laurence BIARD, Directeur du Pôle Psychiatrie,

Monsieur Nicolas FLEURENTDIDIER, Directeur des Ressources Humaines,

Monsleur Mathleu GAYRARD, Directeur des Ressources Matérielles et Logistiques,

Madame Lydle GOSSELIN, Attachée d'Administration responsable des Affaires Générales,

Madame Ludivine GROULT, Directeur des Résidences Hospitalières pour Personnes Agées,

Monsieur Grégoire LEBREUILLY, Directeur du Système d'Information,

Madame Marle MAYEUX-POTTIEZ, Directeur. Coordinateur Général des Soins,

Madame Maîlys MOUGINOT, Directeur des Affaires Générales et de la Politique de Santé du Territoire,

Monsleur Jérome RIFFLET, Directeur des Finances et du Pilotage de Gestion,

Madame Julle VALLA, Directeur des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'ingénierie biomédicale,

Monsleur Pascal VITTECOQ, Directeur des Trayaux et du Patrimoine.

### Section 7: Pharmacie

### Article 53

Délégation est donnée à Madame le Docteur Régine DELPLANQUE, Praticien Hospitalier, à l'effet de signer :

- les marchés conclus sur le fondement d'accords cadres pour un montant inférieur à
- les documents afférant aux marchés concernant la Pharmacie du Groupe Hospitalier du Havre.
- les certificats administratifs et copies conformes pour la Pharmacle,
- les conventions et accords concernant la Pharmacie, hors ceux mentionnés à l'article 1.

En cas d'empêchement de **Madame le Docteur Régine DELPLANQUE**, la même délégation est donnée à **Madame le Docteur Corinne MESENGE**, Praticien Hospitalier.

### Article 54

Madame Régine DELPLANQUE, Praticien Hospitalier, Chef de service de la Pharmacie du Groupe Hospitalier du Havre, bénéficie d'une délégation à l'effet de signer, pour les affaires concernant ce service :

- les bons de commande,
- les engagements comptables,
- les constats de service fait,
- les liquidations,
- les procès-verbaux de réception des fournitures et prestations de service.

En cos d'empêchement de **Madame le Docteur Régine DELPLANQUE**, la même délégation est donnée à :

Madame le Docteur Corinne MESENGE, Praticien Hospitalier,

Madame le Docteur Emmanuel PERDU, Praticien Hospitalier,

Madame le Docteur Nathalie MORIN LEGIER, Praticien Hospitalier,

Madame le Docteur Magall FONTAINE, Praticien Hospitalier,

Madame le Docteur Dorothée LAURE, Praticien Hospitalier,

Madame le Docteur Nelly HURELLE, Praticien Hospitalier,

Monsleur le Docteur Arnaud BERTHOMIEU, Praticien Hospitalier.

Madame le Docteur Emille MORICE, Praticien Hospitalier.

### Article 55

Délégation est donnée à Madame le Docteur Régine DELPLANQUE, Praticien Hospitalier, en ce qui concerne la pharmacie du Groupe Hospitalier du Havre, pour exercer les fonctions de comptable matières pour la Pharmacle et procéder à l'engagement des commandes de tous les comptes pharmaceutiques.

En cas d'empêchement de Madame le Docteur Régine DELPLANQUE, la même délégation est donnée à Madame le Docteur Corinne MESENGE, Proticien Hospitalier.

## Section 8 : Chefs de pôles

### Article 56

Délégation est donnée aux Praticiens Hospitaliers chefs de pôle ci-après nommément désignés :

Monsieur le Docteur WEINSTEIN, Chef du pôle 1, pôle médico-technique 1,

Monsieur le Docteur COLAS, Chef du pôle 2, pôle médico-lechnique 2,

Monsleur le Docteur DRIEU, Chef du pôle 3, pôle médecine aigue ouverture sur la ville,

Monsieur le Docteur TRANVOUEZ, Chef du pôle 4, pôle médico-chirurgical adulte 1 (à orientation cancérologique),

Monsteur le Docteur BONNET, Chef du pôle 5, pôle médico-chirurgical adulte 2 (à orientation vasculaire),

Monsteur le Docteur ZARNITSKY, Chef du pôle 6, pôle médico-chirurgical adulte 3 (à orientation locomotrice),

Madame le Docteur HUGUENY PECH DE LACLAUSE, Chef du pôle 7, pôle médico-chirurgical pédiatrique,

Monsleur le Docteur TALBOT, Chef du pôle 8, pôle gynécologie-obstétrique,

Monsleur le Docteur FUSEAU, Chef du pôle 9, pôle psychiatrie,

Madame le Docteur VASCHALDE, Chef du pôle 10, pôle à orientation gérlatrique,

à l'effet de signer tous actes administratifs, documents et correspondances relatifs aux affaires du pôle dont ils ont la responsabilité.

### Article 57

La présente délégation annule et remplace la décision N°2014-22 du 4, décembre 2014. La présente décision prend effet à compter de sa date de signature,

#### Article 58

Cette délégation sera transmise au Trésorier Principal de l'établissement en tant qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime. Elle sera publiée sur le site intranet (interne) du Groupe Hospitalier du Hayre.

Fait au Havre, le 13 juillet 2015

Monsieur Philippe PARIS

Directeur Général

13/07/2015

Direction Générale - VB/LG - Délégation de signature

Page 25/25



#### PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt SECRETARIAT GENERAL.
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever 76032 ROUEN CEDEX http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/

Décision de subdélégation en matière d'activités Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Dossier suiv! par Pascale LOUVET
Mél : pascale.louvet@agriculture.gouv.fr

Tél.: 02.32.18.94.19 Fax: 02.32.18.94.01 Réf.: JFL/PL

#### VU:

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements.
- le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- l'arrêté ministériel du 2 octobre 2012 portant nomination de Madame Edith VIDAL, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Haute-Normandie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012,
- l'arrêté ministériel du 12 juin 2015 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Haute-Normandie à compter du 6 juillet 2015,
- l'arrêté préfectoral n° 13.164 du 23 janvier 2013 relatif à la délégation de signature en matière d'activités à Madame Edith VIDAL, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

#### DECIDE

#### Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith VIDAL :

- subdélégation de signature est donnée Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régionale adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes et correspondances se rapportant à :
- 1°) Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) :
  - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SAFER de Haute-Normandie :
    - Monsieur Ludovic BONNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'économie agricole et de la forêt;
- 2°) La sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation et la protection des végétaux :
  - la délivrance de la carte professionnelle d'inspecteur.
  - la gestion des foyers d'organismes nuisibles y compris les propositions d'indemnisation aux exploitants,
  - l'agrément des entreprises de distribution d'application et conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,

- la délivrance des agréments fumigation et normes internationales pour les mesures phytosanitaires n° 15,
- l'agrément pour l'introduction ou la circulation d'organismes nuisibles de végétaux, produits végétaux prohibés, pour la réalisation de travaux de recherche ou à des fins scientifiques :
  - Monsieur Dominique DESRUS, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de l'alimentation,
  - Madame Sophie ANDREIS, inspectrice de la santé publique vétérinaire,
  - Madame Amandine CELIE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts ;

### 3°) L'organisation de l'élevage :

- l'agrément à la monte publique des étalons des espèces équine et asine (1er agrément et renouvellement).
- la délivrance de la licence d'inséminateur dans les espèces chevaline et asine :
  - Monsieur Ludovic BONNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'économie agricole et de la forêt;

### 4°) La forêt:

- les prêts en numéraire du fonds forestier national,
- la commercialisation des matériels forestiers de reproduction,
- l'attribution de subventions au titre du développement économique de la filière et de la gestion durable de la forêt :
  - Monsieur Ludovic BONNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'économie agricole et de la forêt;

### 5°) La gestion des personnels placés sous son autorité :

- congés annuels,
- congés de maladie, à l'exception des congés de longue durée ou des congés de maladie consécutifs à des accidents de travail,
- congés pour couches et allaitement.
- congés pour période militaire,
- congés pour naissance d'un enfant,
- autorisations spéciales d'absence,
- mises en disponibilité des femmes fonctionnaires devant élever un enfant de mois de 5 ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus ; la réintégration de l'agent demeurant de la compétence de l'administration centrale,
- arrêtés, en cas d'accident de travail, reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté, étant entendu que la mise en congé proprement dite ne pourra être prononcée que par l'administration centrale,
- recrutement d'agent contractuel de catégorie C.
- recrutement externe sans concours dans divers corps de catégorie C :
  - Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
  - Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
  - Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

### 6°) La gestion des moyens matériels de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

- Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
- Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
- Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

7°) Les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures et services inférieurs à 5.000 € HT :

- Pour le service d'administration générale :
  - Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
  - Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
  - Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
  - Madame Corinne GUEREAU, adjointe administrative principale;
- Pour la mission des systèmes d'information :
  - Monsieur Jean-François DAT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de la mission des systèmes d'information et de la communication,
  - Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
  - Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
  - Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
  - Madame Corinne GUEREAU, adjointe administrative principale;
- Pour le service régional de l'alimentation :
  - Monsleur Dominique DESRUS, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de l'alimentation,
  - Madame Amandine CELIE, îngénieure des ponts, des eaux et des forêts ;
  - Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
  - Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration
  - Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
  - Madame Rebecca CAMPION, adjointe administrative,
  - Madame Corinne GUEREAU, adjointe administrative principale;

Article 2 : La décision de subdélégation en matière d'activités en date du 3 avril 2013 est abrogée.

Article 3 : La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recuell des actes administratifs de l'Etat dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 10 juillet 2015

drice régionale de l'alimentation d'agriculture et de la forêt,



DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ELECTIONS

bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Affaire sulvie par Mme Isabelle NOURY

Arrêté du 9 juillet 2015

portant habilitation dans le domaine funéraire

# Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2223-23 et suivants et R.2223-56 et suivants ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 nommant M. Pierre-Henry MACCIONI préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ainsi que l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013, modifié, portant délégation de sa signature à M. Éric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime;
- Vu la demande du 7 avril 2015, complétée les 28 mai et 1° juillet 2015 de M. Sébastlen DELESQUE, en qualité de gérant responsable de la SARL POMPES FUNEBRES DIEPPOISES PRIVEES sollicitant une habilitation afin d'exploiter dans le domaine funéraire, l'établissement visé ci-dessous ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRÊTE

Article 1er - L'établissement de la SARL POMPES FUNEBRES DIEPPOISES PRIVEES à dénomination commerciale POMPES FUNEBRES HINFRAY sis 3 rue du Général de Gaulle 76630 ENVERMEU exploité par M. Sébastien DELESQUE, en qualité de gérant responsable, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

Pour une durée d'un an :

- Transport de corps avant mise en bière ;
- ◆ Transport de corps après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- ◆ Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture des corbillards et des voltures de deuil ;
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations;
- ♦ Soins de conservation :
- Article 2 Le numéro de l'habilitation est : 15 76 263
- Article 3 La présente habilitation est valable jusqu'au 9 juillet 2016.

- Article 4 La présente habilitation pourra être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l' État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :
  - non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance (article L-2223-23 et L-2223-24 du Code Général des Collectivités Territoriales).

1 non respect du règlement national des pompes funèbres.

- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée.
- 1 atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 9 juillet 2015

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, la directrice.

Brigiue TRANCHARD

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).



DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOÇALES ET DES ELECTIONS

bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Affaire suivie par Mme Isabelle NOURY

Arrêté du 9 Juillet 2015

portant habilitation dans le domaine funéraire

# Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2223-23 et suivants et R.2223-56 et suivants ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 nommant M. Pierre-Henry MACCIONI préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ainsi que l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013, modifié, portant délégation de sa signature à M. Éric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime :
- Vu la demande du 7 avril 2015, complétée les 28 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2015 de M. Sébastien DELESQUE, en qualité de gérant responsable de la SARL POMPES FUNEBRES DIEPPOISES PRIVEES sollicitant une habilitation afin d'exploiter dans le domaine funéraire, l'établissement visé ci-dessous;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### ARRÊTE

Article 1er - L'établissement de la SARL POMPES FUNEBRES DIEPPOISES PRIVEES à dénomination commerciale POMPES FUNEBRES DIEPPOISES sis 22 avenue Pasteur 76200 DIEPPE exploité par M. Sébastien DELESQUE, en qualité de gérant responsable, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

### Pour une durée d'un an :

- ◆ Transport de corps avant mise en bière ;
- ♦ Transport de corps après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- ◆ Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires :
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- ◆ Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- ◆ Gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- Soins de conservation ;
- Article 2 Le numéro de l'habilitation est : 15 76 262
- Article 3 La présente habilitation est valable jusqu'au 9 juillet 2016.

- Article 4 La présente habilitation pourra être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l' État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :
  - on respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance (article L-2223-23 et L-2223-24 du Code Général des Collectivités Territoriales).

non respect du règlement national des pompes funèbres.

- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée.
- 1 atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 9 juillet 2015

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, la direction,

Brigine TRANCHARD

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).



Secrétariat général

Arrêté du- 8 JUIL. 2015 Nº 15-52 bis

portant création du comité local des usagers de la préfecture de la Seine-Maritime

# Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime;
- Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 23 juin 2004, relative à l'élaboration et la mise en œuvre des chartes de l'accueil des usagers charte "Marianne" en administration territoriale,
- Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur, SG/DMAT n°734 du 15 juillet 2010 relative au déploiement des démarches qualité dans les préfectures et représentations de l'Elat outre-mer,
- Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur, n°86 du premier mars 2013, relative à la labellisation qualité de 100 % des préfectures,
- Vu le référentiel qualité de l'administration territoriale QUALIPREF 2.0 du 22 janvier 2015 en vigueur,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013 modifié portant délégation de signature à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> Dans le cadre de la démarche qualité mise en œuvre à la préfecture de la Seine-Maritime, il est institué un comité local des usagers (CLU). Ce comité est placé sous la présidence du préfet ou de son représentant.

Cette instance de concertation et d'échanges vise à présenter aux représentants d'usagers de la préfecture et des sous-préfectures des actions mises en œuvre pour assurer la qualité de l'accueil et du service rendu,

### Article 2 - Composition

Le comité local des usagers est composé de :

### 2,1 - représentants des usagers

- · le président de l'association des maires de la Seine-Maritime,
- la présidente de l'union départementale des associations familiales.
- · la présidente de l'union fédérale des consommateurs UFC Que Choisir-section de Rouen,
- · la présidente de la ligue des droits de l'homme section de Rouen,
- · la Déléguée du défenseur des droits,
- le président du conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA) Haute-Normandie,
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen,

#### ou leurs représentants

### 2,2 - représentants des services préfectoraux de la Seine-Maritime

- le secrétaire général de la préfecture,
- · le directeur départemental des territoires et de la mer,
- · Le directeur départemental de la cohésion sociale,
- · le directeur départemental de la protection des populations,
- le directeur de la réglementation et des libertés publiques.
- · le chef du bureau de la réglementation générale et de l'état-civil.
- le chef du bureau de la circulation.
- le chef du service de l'Immigration et de l'intégration,
- le secrétaire général de la sous-préfecture du Havre,
- le secrétaire général de la sous-préfecture de Dieppe,
- Le référent Marianne du Havre,
- Le référent Marianne de Dieppe,
- Le chef du bureau de l'accueil et des relations avec les usagers,
- · Le chef du service régional et départemental de la Communication Interministérielle,
- Le référent qualité,

### ou leurs représentants

En fonction des points inscrits à l'ordre du jour, la préfecture pourra inviter des personnalités pouvant apporter un éclairage spécifique.

Les représentants des usagers sont désignés par les associations et organismes susvisés. En cas d'empêchement une suppléance peut-être assurée.

### Article 3 - Rôle et mission du comité local des usagers.

Le comité local des usagers est un lieu d'échanges et de concertation qui participe à l'amélioration continue du service rendu à l'usager sur la base d'une démarche participative.

Dans l'exercice de leurs missions, les membres du comité procèdent notamment à l'examen des sujets suivants :

- · information sur les événements intervenus en un an et relatifs aux modalités de l'accueil,
- · les résultats des enquêtes de satisfaction,
- l'état des réclamations des usagers,
- les informations diffusées par la préfecture sur les réseaux sociaux,
- les projets et prévisions ayant un impact sur les modalités d'accueil

### Article 4 - périodicité des réunions.

Le comité local des usagers se réunit au minimum une fois par an sous la présidence du préfet ou de son représentant.

### Article 5 - secrétariat du comité

Le secrétariat est assuré par le chef de projet qualité de la préfecture au sein du secrétariat général.

Le compte rendu de chaque réunion est communiqué à tous les membres du comité et mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

### Article 6 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le,

- 8 JUIL, 2015

Pour le préset et par délégation, le secrétaire général, Eric MAIRE

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).



### PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Direction de la modernisation, de la performance et de l'administration générale

Affaire suivie par Mme FELICITE Tél. 02.32.76.51.67 Mél. angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

### Arrêté N°

portant modification de la composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen

### Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le code des ports maritimes ;
- la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, modifiée par la loi n°2009-431 du 20 avril 2009, par l'ordonnance n°2010-638 du 10 Juln 2010 et par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010 :
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les réglons et les départements ;
- le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 modifié pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en malière portuaire.
- le décret n°2008-1146 du 6 novembre 2008 modifié instituant le grand port maritime de Vu Rouen:
- l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 fixant la circonscription du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen :
- les arrêtés préfectoraux du 31 janvier 2014, du 10 février 2014, du 14 avril 2014 et 15 Vu juin 2015 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen :
- la délibération du Conseil départemental de Seine-Maritime du 24 avril 2015 portant désignation de ses représentants au Conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen:

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

#### ARRETE

Article 1er - Conformément à l'article 1er du décret n°2008-1032 susvisé, chapitre 1, section 3 art R.102-26, la composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX Standard: 02 32 76 50 00 - Courriel: prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet: www.haute-normandie.pref.gouv.fr

#### PREMIER COLLEGE: REPRESENTANTS DE LA PLACE PORTUAIRE: 9 SIEGES

- M. Erik VAN BEEK, Exxon Mobil
- M. Christian DEDREUX, Technip France

# DEUXIEME COLLEGE: REPRESENTANTS DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXERCANT LEURS ACTIVITES SUR LE PORT: 3 SIEGES

- M. Yann MALLET, syndicat CGT des ouvriers dockers du port de Rouen
- M. Cyril OUVRY, syndicat CGT des ouvriers dockers du port de Rouen
- M. Jean-Louis PETIT, syndicat CGT du Port de Rouen

#### TROISIEME COLLEGE: REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS SITUES DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT : 9 SIEGES

- M. Julien DUGNOL, Conseil régional de Haute-Normandie
- M. Pierre MOURARET, Conseil régional de Basse-Normandie
- M. Jean-François BURES, Conseil départemental de Seine-Maritime
- M. Jean-Hugues BONAMY, Conseil départemental de l'Eure
- M. Michel LAMARRE, Conseil départemental du Calvados
- M. Roland MARUT, Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
- M. Jean-Claude WEISS, Communauté de communes de Caux Vallée de Seine
- · M. Claude CHICHERIE, ville d'Honfleur
- · M. Yvon ROBERT, ville de Rouen

# QUATRIEME COLLEGE: PERSONNALITES QUALIFIEES INTERESSEES AU DEVELOPPEMENT DU PORT: 9 SIEGES

- M. Philippe VUE, HNNE
- M. Claude BLOT, Estuaire Sud
- Mme Michèle PASQUIS, Association pour la sauvegarde et mise en valeur de la boucle de Roumare
- M. Emmanuel MANIER, SNCF Réseau (RFF)
- M. Didier LEANDRI, Comité des Armateurs Fluviaux
- M. Alain VERNA, président Logistique Seine-Normandie

Article 2 - La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 0 9 JUIL 2015

Pierre-Henry MACCIONI

Alluccion'

<u>Voies et délais de recours</u> – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administralif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



#### PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

#### SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Direction de la modernisation, de la performance et de l'administration générale

Affaire sulvie par : Mme Félicité

Tél.: 02.32.76.51.67

Mél.: angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

Arrêté modificatif n°4 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Haute-Normandle

# Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le code général des collectivités territoriales;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- Vu le décret n°2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils économiques et sociaux régionaux;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au sein du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie;
- Vu L'arrêté préfectoral du 29 octobre 2013 modifié portant composition nominative du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie;
- Vu la démission de M. Guy TOUFLET, en date du 15 juin 2015 et la désignation de M. Hervé FLEURY par accord entre l'Association Haut Normande des Industries Agro Alimentaires et la Fédération régionale des Coopératives Agricoles;

Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales et notamment en ce qui concerne les membres du quatrième collège

Article 1er – La composition nominative du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie est modifiée ainsi qu'il suit à compter du 1er octobre 2014 :

# PREMIER COLLEGE: REPRESENTANTS DES ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES NON SALARIEES DANS LA REGION

25 SIEGES

Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie

M. Antoine LAFARGE, conseiller technique

#### Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

Par accord entre la Fédération régionale des coopératives agricoles et l'AHNORIA

- M. Hervé FLEURY, vice-président de CAP SEINE, administrateur de l'U.C.D.V.

#### Filière Énergies Haute-Normandie

M. Eric NEYME, président de la Filière Energies

#### Par accord entre la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog

- M. Jacques BRIFAULT, président d'honneur de LSN, président d'honneur de Nov@log

#### Comité régional des banques

 M. Nicolas PLANTROU, président du Conseil d'Orientation et de Surveillance à la Caisse d'Epargne Normandie

Par accord entre la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque publique d'investissement et NCI gestion

M. Éric DUBERTRAND, directeur régional de la CDC

# DEUXIEME COLLEGE: REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES DANS LA REGION

25 SIEGES

#### Comité régional CGT de Normandie

- Mme Agnès GOUSSIN
- M. Eric LAUGEROTTE
- M. Denys DECLERCQ
- Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE
- M. Alain GERBEAUD
- Mme Patricia DOCAIGNE
- M. Denis CORNETTE
- M. Hugues SANSON
- Mme Annick TALARD

#### Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie

- Mme Katia PLANQUOIS
- M. Jean-Claude ROGER,
- M. Jean-Paul CHOULANT
- Mme Nicole GOOSENS
- Mme Sylvie MONTIER
- M. Xavier LERIBLER

#### Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure

- M. Gérard THERIN
- M. Patrick DEVIS
- M. Patrick ROLLET
- Mme Nicole LEROY

Par accord entre les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ, les établissements public à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF et la société anonyme La poste

M. Marc POT, délégué régional « La Poste » Haute-Normandie

Mouvement des entreprises de France de Haute-Normandie

M. Yves KEROUEDAN, président du MEDEF Rouen-Dieppe

Centre des jeunes dirigeants d'entreprises

- M. Christophe LAGUERRE, président du CJD Normandie

Union régionale de la confédération générale des PME

M. Olivier FLEUTRY, ALTEA Développement

Union professionnelle artisanale régionale

M. Christophe DORE, vice-président de la CNMAS

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie

- M. Bruno LEFEBVRE, président de la CRMA Haute-Normandie

Par accord entre le MEDEF et les branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP, UFIP)

M. Marc GRANIER, Délégué régional de l'UFIP

Par accord entre la Fédération régionale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, la CGPME et l'UPA

M. Patrick PERCEPIED, président de la Société AURIZON

Par accord entre l'Association régionale de l'industrie automobile et le Pôle de compétitivité MOV'EO

- M. Jean-Dominique WAGRET, président de l'ARIA

Le pôle Chimic-biologie-santé

M. Hubert VAUDRY, vice-président de la Technopole CBS

Par accord entre Cosmetic Valley et le pôle Verrier

- Mme Valérie TELLIER, président-directeur général de Vallaquage

Association Normandic AeroEspace

Mme Fabienne FOLLIOT, déléguée de NAE

Par accord entre la Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales et la Chambre nationale des professions libérales

Maître Marie-Christine PORCHY, avocate

Par accord entre l'Union maritime et portuaire du Havre et l'Union portuaire de Rouen

M. Lionel TACONET, vice-président délégué de l'UPR

#### HAROPA

M Christian HERAIL, président de la CCI de Rouen

Chambre régionale d'agriculture de Normandie

M. Jean-Pierre DELAPORTE, président de la chambre d'agriculture de l'Eure

Par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs et la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de H-N

- Sébastien WINDSOR, président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Par accord entre la Confédération paysanne et la Coordination rurale

Madame Sabine LEFEBVRE, membre de la confédération paysanne

#### Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie

- M. Hubert BANNER

### Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC

- M. Jean DUFROY
- Mme Florence LE LEPVRIER

#### Union régionale Haute-Normandic UNSA

M. Christophe LEROY

#### Section de Haute-Normandle de la Fédération syndicale unitaire

M. Eric PUREN

Union syndicale solidaires Haute-Normandle

M. Daniel MARIE

# TROISIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A LA VIE COLLECTIVE DE LA REGION

25 SIEGES

### Union régionale des associations familiales de Haute-Normandie

M. Michel DESNOS, président de l'URAF Haute-Normandie

Fédération des unions régionales des professionnels de santé

M. Jean-Claude SOUBRANE

### Comité de coordination des associations de handicapés de Haute-Normandie

M. Michel PONS, président de la Coordination Handicap Normandie

Par accord entre le Comité régional de la Confédération nationale des retraités et la Délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union française des retraités

M. Jean-Pierre BILLON, délégué régional de l'UFR

### Université au titre de la Communauté d'universités et d'établissements

M. Pascal REGHEM, président de l'université du Havre

École d'ingénieur au titre de la Communauté d'universités et d'établissements

- M. Jean-Louis BILLOET, directeur de l'INSA de Rouen

Par accord entre l'Union régionale des organismes de formation de Normandie et la Fédération de la formation professionnelle de Haute-Normandie

M. Richard LECOEUR, vice-président de FFP Haute-Normandie

Par accord entre le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre

- M. Gil COTTENET, Président de l'Union régionale de Haute-Normandie de la PEEP

### Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Haute-Normandie

- M. Jean-Luc LEGER, président du CRAJEP

#### Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie

- M. Didier POLIN, président du CROS Haute-Normandie

#### Centre régional information jeunesse

Mine Charlotte GOOSSENS, chargée de mission au CRIJ

#### Association régionale HLM de Haute-Normandie

M. Gilles GAL, vice-président de l'association régionale HLM

Par accord entre les EPCC, les associations culturelles et la fondation listés suivantes : le Centre Dramatique National de Haute-Normandie, le Centre chorégraphique national du Havre, Dieppe Scène Nationale, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Association des directeurs de conservatoire et d'école de musique, l'Association Régionale du Livre, l'association des conservateurs des collections publiques de France (section de Haute-Normandie), la Maison de l'Architecture, le Pôle Image Haute-Normandie et l'atelier 231.

Madame Véronique SOUBEN, directrice du FRAC

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (par accord des 2 organismes départementaux)

Mme Annie JEANNE, présidente du CDIDFF 76

#### Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE)

- M. Richard GREGE, secrétaire de HNNE
- M. Jean-Pierre FRODELLO, administrateur de HNNE

Association SEINORMIGR (regroupant notamment les Fédérations départementales de pêche de la Seine-Maritime et de l'Eure)

M. Daniel HANCHARD, président de SEINORMIGR

#### Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

- M. Jean-Pierre GIROD, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement

M. Gérard GRANIER, président de CARDERE

La Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime

M. Alain DURAND, président de la FDC de Seine-Maritime

Par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie, l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de Seine-Maritime et l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de l'Eure

Mme Catherine KERSUAL, administratrice UFC Que Choisir

Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie

M. Jean-Pierre CORLAY, président de l'UDOTSI 76

Chambre régionale de l'économie sociale

M. Patrick POLLET, président de la CRES Haute-Normandie

Agence de l'innovation en région Haute-Normandie - SEINARI

M. Didier PEZIER, président de SEINARI

Dans le domaine de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche

Mme Nicole ORANGE, professeur d'université

# QUATRIEME COLLEGE: PERSONNALITES QUI, EN RAISON DE LEURS QUALITES OU DE LEURS ACTIVITES CONCOURENT AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION

3 SIEGES

- M. Gérard LISSOT
- Mme Lydie BRIDE

#### Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Seine-Maritime et de l'Eure et dont copie sera adressée à, Mesdames et Messieurs les conseillers économiques, sociaux et environnementaux ainsi désignés, M. Le Préfet de l'Eure, M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime, M. le Président du Conseil régional, M. le Président du Conseil économique, social et environnemental régional.

Fait à Rouen, le

0 2 JUIL 2015

Pierre-Henry MACCIONI

Alleenwood

<u>Voies et délais de recours</u> — Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



#### PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

#### PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD N°63/2015

#### ARRÊTE INTER-PRÉFECTORAL

Portant désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord

Le préfet de la région Haute-Normandie préfet de la Seine-Maritime Commandeur de la légion d'honneur Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord Commandeur de la légion d'honneur

- Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1;
- Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;
- Vu le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est mer du Nord;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est mer du Nord;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 08 juillet 2015 portant modification de la composition du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord;
- Considérant

que, conformément à l'article 4 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 sus-cité, le mandat des membres du conseil maritime de la façade Manche Est - Mer du Nord est arrivé à échéance le 24 mai 2015.

Sur proposition

de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, et de l'adjoint au préfet maritime de la Manche et la mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer ;

#### ARRÊTENT

#### Article 1er.

Sont désignés membres du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord les personnes suivantes :

#### 1. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, ou son représentant ;
- la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, ou son représentant;
- le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, ou son représentant ;
- le préfet de la région Île de France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant;
- la préfète du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- la préfète de la Manche, ou son représentant ;
- le président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, ou son représentant;
- le directeur de l'Agence des aires marines protégées, ou son représentant ;
- le directeur général du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres, ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
- Le commandant de la zone maritime Manche mer du Nord, ou son représentant ;
- le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant :
- le président du directoire du grand port maritime de Rouen, ou son représentant ;
- le président du directoire du grand port maritime du Havre, ou son représentant.

#### 2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- le président du conseil régional du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Picardie, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie, ou son représentant;
- le président du conseil régional de Basse-Normandie, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Nord, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de la Somme, ou son représentant;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Calvados, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de la Manche, ou son représentant ;
- trois représentants des maires désignés par l'association des maires de France ;
  - titulaires

Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

Monsieur Philippe DUCOULOMBIER

Monsieur Edouard PHILIPPE

suppléants :

Madame Dominique BAUDRY

Monsieur Jean-Michel HOULEGATTE

Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINDSBACK

- deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'association des maires de France :
  - <u>titulaires</u>

Monsieur Patrice VERGRIETE

Monsieur Jean-François RAPIN

• suppléants :

Monsieur Bertrand RINGOT

Monsieur Olivier PAZ

#### 3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais,
   Picardie, ou son représentant;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, ou son représentant;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, ou son représentant ;
- le président du comité régional de la conchyliculture de Normandie, mer du Nord, ou son représentant,
- représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines ;
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Thierry MISSONNIER

• Suppléant :

Monsieur Julien LAMOTHE

- représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale ;
  - titulaire

Monsieur Éric GOSSELIN

• Suppléant :

Madame Dominique THOMAS

- représentant d'armateurs de France ;
  - titulaire

Monsieur Pascal OLIER

suppléant

Monsieur Pascal NICOLAS

- représentant l'union nationale des armateurs à la pêche de France :
  - titulalre

Monsieur Marc GHIGLIA

suppléant

Monsieur François HENNUYER

- représentant l'union nationale des producteurs de granulats ;
  - titulaire

Madame Laëtitia PAPORE

suppléant

Monsieur David CLAVELEAU

- représentant les chambres de commerce et d'industrie :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Bertrand DUBOYS FRESNEY

suppléant

Monsieur Éric NEYME

- représentant les chambres d'agriculture ;
  - titulaire

Monsieur Rémi BAILHACHE

suppléant

Monsieur Sébastien WINDSOR

- représentant le syndicat des énergies renouvelables ;
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Pierre PEYSSON

• suppléant :

Monsieur Christophe LEBLANC

- représentant les ports normands associés :
  - titulaire

Monsieur Philippe DEISS

suppléant

Monsieur Nicolas LEVASSEUR

- représentant le syndicat mixte du port de Dieppe :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

• suppléante :

Madame Marie-Dominique FOUCHAULT

- représentant l'autorité portuaire du port de Calais Boulogne sur mer :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU

• suppléant :

Monsieur Anthony PETILLON

- représentant la fédération nationale des industries nautiques :
  - titulaire

Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU

• suppléant :

Monsieur Stephan CONSTANCE

- représentant la fédération française des ports de plaisance :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur André WIDEHEM

• suppléante :

Madame Françoise NOEL

- représentant le groupement des industries de construction et activités navales :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur François ALLAIS

suppléant :

Monsieur Boris FEDOROVSKY

- représentant les pilotes maritimes :
  - titulaire

Madame Catherine CORNU

suppléant

Monsieur Hervé GAUDUCHEAU

- 4. Collège des représentants des salariés d'entreprises
- représentants la confédération française démocratique du travail :
  - <u>titulaires</u>

Monsieur Alexis MAHEUT

Monsieur Paul GOLAIN

• suppléants :

Madame Delphine DE FRANCO

En attente de désignation

- représentants la confédération générale du travail :
  - <u>titulaires</u>

Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE

Monsieur Camille PUJOL

<u>suppléants</u> :

Monsieur Hervé CAUX

Monsieur Alain LABBE

- représentants force ouvrière ;
  - titulaires

Monsieur Jean-Pierre TERAL

Monsieur Didier TERAL

• suppléants :

Monsieur Christophe ANQUETIL

En attente de désignation

- représentants la confédération française de l'encadrement confédération générale des cadres :
  - <u>titulaires</u>

Monsieur Régis CAVILLON

Monsieur Jean CAILLIAU

suppléants :

Madame Virginie LEROUX

Monsieur Renaud ROUSSEL

- représentants la confédération française des travailleurs chrétiens :
  - titulaires

Monsieur Bruno DACHICOURT

Monsieur Patrick FRANÇOIS

• <u>s</u>uppléants :

Monsieur Jean-Marie WACOGNE

Monsieur William DEVISMES

- 5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :
- représentant l'association « Robin des bois » :
  - titulaire

Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS

• suppléante :

Madame Charlotte NITHART

- représentant la ligue pour la protection des oiseaux :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Frédéric MALVAUD

• suppléant :

Monsieur Pascal PROVOST

- représentant l'association France nature environnement :
  - <u>titulaires</u>

Monsieur Michel MARIETTE

Madame Sylvie BARBIER

Monsieur Pierre-Yves BOUIS

suppléants :

Monsieur Yves MAQUINGHEN

Monsieur Claude BARBAY

Monsieur Xavier MONTAGU

- représentant l'association Surfrider:
  - titulaire

Madame Antidia CITORES

• suppleante :

Madame Marie-Amélie NEOLLIER

- représentant la fédération française de voile ;
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Paul ADAM

• suppléant :

Monsieur Francis LE GOFF

- représentant la fédération chasse sous-marine passion:
  - títulaire

Monsieur Pierre FEUILLY

• suppléant :

Monsieur Vincent CAILLARD

- représentant l'union nationale des associations de navigateurs :
  - titulaire

Monsieur Christophe HUMILIERE

• suppléant :

Monsieur Lucien POIROT

- représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins :
  - titulaire

Madame Ingrid RICHARD

• <u>suppléant</u> :

Monsieur Dominic BENBASSA

- représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français :
  - titulaire

Monsieur Jean LEPIGOUCHET

• suppléant :

Monsieur Dominique VIARD

- représentant la fédération nationale des chasseurs ;
  - titulaire

Monsieur Alex PION

• suppléant :

Monsieur Bernard FLORIN

:

- représentant les centres permanents d'initiatives pour l'environnement :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Charles BOULLAND

• <u>suppléant</u> :

Monsieur Philippe DEFURNES-ROFIDAL

- représentant les comités départementaux olympiques et sportifs :
  - <u>titulaire</u>

Monsieur Michel TIREL

suppléant

Monsieur Jean-Pierre LOUISE

#### Article 2.

Les personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil maritime de la façade sont les suivantes :

- Monsieur Xavier BRAUD, maître de conférence, Université de Rouen;
- Monsieur Franck LEVOY, professeur des universités, Université de Caen;
- Monsieur Grégory PINON, maître de conférence, Université du Havre;
- Monsieur Pascal BULEON, directeur de recherche au centre national de la recherche scientifique, directeur de la maison de recherche en sciences humaines de Caen;
- Madame Bénédicte EZVAN-ANDRE, chargée de développement, service hydrographique et océanographique de la marine.

#### Article 3.

Les membres du conseil maritime de façade désignés siègent pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature du présent arrêté.

#### Article 4.

Toute nouvelle désignation ou modification fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral. Les membres ainsi désignés siégeront pour le délai restant à courir jusqu'au renouvellement complet du conseil.

#### Article 5,

L'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord est abrogé.

#### Article 6.

La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

À Rouen, le 08 juillet 2015

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime

Pierre-Henry MACCIONI

À Cherbourg-Octeville, le 08 juillet 2015

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Emponuel CARLIER



#### PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

#### PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD N°62/2015

#### ARRÊTE INTER-PRÉFECTORAL

modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord

Le préfet de la région Haute-Normandie préfet de la Seine-Maritime Commandeur de la légion d'honneur Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord Commandeur de la légion d'honneur

- Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1;
- Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;
- Vu le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est mer du Nord;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, et de l'adjoint au préfet maritime de la Manche et la mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer;

#### ARRÊTENT

#### Article 1er.

À l'occasion de son renouvellement, la composition du conseil maritime de la façade « Manche Est - mer du Nord », créé par l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 sus-cité est modifiée conformément aux articles du présent arrêté.

#### Article 2,

Le conseil maritime de la façade est présidé par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de la région Haute-Normandie, membres de droit, préfets coordonnateurs de la façade Manche est - Mer du nord. En cas d'absence ou d'empêchement, les co-présidents peuvent déléguer la présidence du conseil à un préfet de région ou de département de la façade maritime, ou au directeur interrégional de la mer.

Outre ses présidents, le conseil maritime de la façade comprend cinq collèges, dont les membres sont désignés par arrêté inter-préfectoral des préfets coordonnateurs de la façade maritime :

#### 1. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord ;
- le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;
- le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados ;
- le préfet de la région Île de France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie;
- le préfet du Pas-de-Calais;
- le préfet de la Manche;
- le président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ;
- le directeur de l'Agence des aires marines protégées ;
- le directeur général du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie ;
- le commandant de la zone maritime Manche mer du Nord;
- le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque;
- le président du directoire du grand port maritime de Rouen;
- le président du directoire du grand port maritime du Havre,

#### 2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- le président du conseil régional du Nord Pas-de-Calais;
- le président du conseil régional de Picardie ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie ;
- le président du conseil régional de Basse-Normandie ;
- le président du conseil départemental du Nord ;
- le président du conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- le président du conseil départemental de la Somme ;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime ;
- le président du conseil départemental du Calvados ;
- le président du conseil départemental de la Manche;
- trois représentants des maires désignés par l'Association des maires de France;
- deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'Association des maires de France.

#### 3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Pas-de-Calais / Picardie;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie ;
- le président du comité régional de la conchyliculture de Normandie/mer du Nord;
- un représentant de l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines ;
- un représentant de la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale ;
- un représentant d'armateurs de France;
- un représentant de l'union nationale des armateurs à la pêche de France;
- un représentant de l'union nationale des producteurs de granulats ;
- un représentant des chambres de commerce et d'industrie désigné par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;
- un représentant des chambres d'agriculture désigné par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture;

- un représentant du syndicat des énergies renouvelables ;
- un représentant de ports normands associés ;
- un représentant du syndicat mixte du port de Dieppe;
- un représentant de l'autorité portuaire du port de Calais et de Boulogne, désigné par le président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais ;
- un représentant de la fédération nationale des industries nautiques ;
- un représentant de la fédération française des ports de plaisance ;
- un représentant du groupement des industries de construction et activités navales;
- un représentant des pilotes maritimes, désigné par la fédération française des pilotes maritimes.

#### 4. Collège des représentants des salariés d'entreprises

- deux représentants désignés par la confédération française démocratique du travail;
- deux représentants désignés par la confédération générale du travail;
- deux représentants désignés par force ouvrière ;
- deux représentants désignés par la confédération française de l'encadrement confédération générale des cadres;
- deux représentants désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens.

## 5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- un représentant de l'association Robin des bois;
- un représentant de la ligue pour la protection des oiseaux ;
- trois représentants de l'association France nature environnement;
- un représentant de l'association Surfrider;
- un représentant de la fédération française de voile ;
- un représentant de la fédération de chasse sous-marine passion ;
- un représentant de l'union nationale des associations de navigateurs ;
- un représentant de la fédération française d'études et de sports sous-marins ;
- un représentant des pêcheurs plaisanciers désigné par la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français;
- un représentant des fédérations départementales de chasseurs désigné par la fédération nationale des chasseurs;
- un représentant des centres permanents d'initiatives pour l'environnement désigné par l'union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement;
- un représentant des comités départementaux olympiques et sportifs désigné par le comité national olympique et sportif français.

#### Article 3.

Les préfets coordonnateurs désignent par arrêté les cinq personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil maritime de la façade.

#### <u>Article 4.</u>

La direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord assure le secrétariat du conseil maritime de la façade.

#### Article 5.

Les articles 2, 3, 4, et 5 de l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié par l'arrêté inter-préfectoral du 23 juillet 2012 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord sont abrogés.

#### Article 6.

La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure, ainsi que sur le site internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.premar-manche.gouy.fr).

À Rouen, le 08 juillet 2015

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime

Pierre-Henry MACCIONI

À Cherbourg-Octeville, le 08 juillet 2015

Le préfet maritime de la Manche et le la mer du Nord,

Eminanuel CARLIER



#### PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

#### PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD №62/2015

#### ARRÊTE INTER-PRÉFECTORAL

modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord

Le préfet de la région Haute-Normandie préfet de la Seine-Maritime Commandeur de la légion d'honneur Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord Commandeur de la légion d'honneur

- Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1;
- Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;
- Vu le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux :
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est mer du Nord;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, et de l'adjoint au préfet maritime de la Manche et la mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer ;

#### ARRÊTENT

#### Article 1er.

À l'occasion de son renouvellement, la composition du conseil maritime de la façade « Manche Est - mer du Nord », créé par l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 sus-cité est modifiée conformément aux articles du présent arrêté.

#### Article 2.

Le conseil maritime de la façade est présidé par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de la région Haute-Normandie, membres de droit, préfets coordonnateurs de la façade Manche est - Mer du nord. En cas d'absence ou d'empêchement, les co-présidents peuvent déléguer la présidence du conseil à un préfet de région ou de département de la façade maritime, ou au directeur interrégional de la mer.

Outre ses présidents, le conseil maritime de la façade comprend cinq collèges, dont les membres sont désignés par arrêté inter-préfectoral des préfets coordonnateurs de la façade maritime :

#### 1. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord ;
- le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme :
- le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados ;
- le préfet de la région Île de France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ;
- le préfet du Pas-de-Calais ;
- le préfet de la Manche;
- le président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer;
- le directeur de l'Agence des aires marines protégées ;
- le directeur général du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie ;
- le commandant de la zone maritime Manche mer du Nord ;
- le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque;
- le président du directoire du grand port maritime de Rouen ;
- le président du directoire du grand port maritime du Havre.

#### 2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- le président du conseil régional du Nord Pas-de-Calais;
- le président du conseil régional de Picardie ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie;
- le président du conseil régional de Basse-Normandie ;
- le président du conseil départemental du Nord ;
- le président du conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- le président du conseil départemental de la Somme ;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime;
- le président du conseil départemental du Calvados ;
- le président du conseil départemental de la Manche;
- trois représentants des maires désignés par l'Association des maires de France;
- deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'Association des maires de France.

#### 3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Pas-de-Calais / Picardie;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie ;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie :
- le président du comité régional de la conchyliculture de Normandie/mer du Nord;
- un représentant de l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines ;
- un représentant de la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale;
- un représentant d'armateurs de France ;
- un représentant de l'union nationale des armateurs à la pêche de France :
- un représentant de l'union nationale des producteurs de granulats;
- un représentant des chambres de commerce et d'industrie désigné par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;
- un représentant des chambres d'agriculture désigné par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture;

- un représentant du syndicat des énergies renouvelables ;
- un représentant de ports normands associés;
- un représentant du syndicat mixte du port de Dieppe;
- un représentant de l'autorité portuaire du port de Calais et de Boulogne, désigné par le président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais;
- un représentant de la fédération nationale des industries nautiques ;
- un représentant de la fédération française des ports de plaisance ;
- un représentant du groupement des industries de construction et activités navales ;
- un représentant des pilotes maritimes, désigné par la fédération française des pilotes maritimes.

#### 4. Collège des représentants des salariés d'entreprises

- deux représentants désignés par la confédération française démocratique du travail ;
- deux représentants désignés par la confédération générale du travail;
- deux représentants désignés par force ouvrière ;
- deux représentants désignés par la confédération française de l'encadrement confédération générale des cadres;
- deux représentants désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens.

# 5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- un représentant de l'association Robin des bois ;
- un représentant de la ligue pour la protection des oiseaux ;
- trois représentants de l'association France nature environnement;
- un représentant de l'association Surfrider;
- un représentant de la fédération française de voile;
- un représentant de la fédération de chasse sous-marine passion;
- un représentant de l'union nationale des associations de navigateurs ;
- un représentant de la fédération française d'études et de sports sous-marins ;
- un représentant des pêcheurs plaisanciers désigné par la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français;
- un représentant des fédérations départementales de chasseurs désigné par la fédération nationale des chasseurs ;
- un représentant des centres permanents d'initiatives pour l'environnement désigné par l'union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement;
- un représentant des comités départementaux olympiques et sportifs désigné par le comité national olympique et sportif français.

#### Article 3.

Les préfets coordonnateurs désignent par arrêté les cinq personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil maritime de la façade.

#### Article 4.

La direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord assure le secrétariat du conseil maritime de la façade.

#### <u> Article 5.</u>

Les articles 2, 3, 4, et 5 de l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié par l'arrêté inter-préfectoral du 23 juillet 2012 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord sont abrogés.

#### Article 6.

La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure, ainsi que sur le site internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.premar-manche.gouv.fr).

À Rouen, le 08 juillet 2015

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime

Pierre-Henry MACCIONI

À Cherbourg-Octeville, le 08 juillet 2015

Le préfet maritime de la Manche et le la mer du Nord,

Eminanuel CARLIER